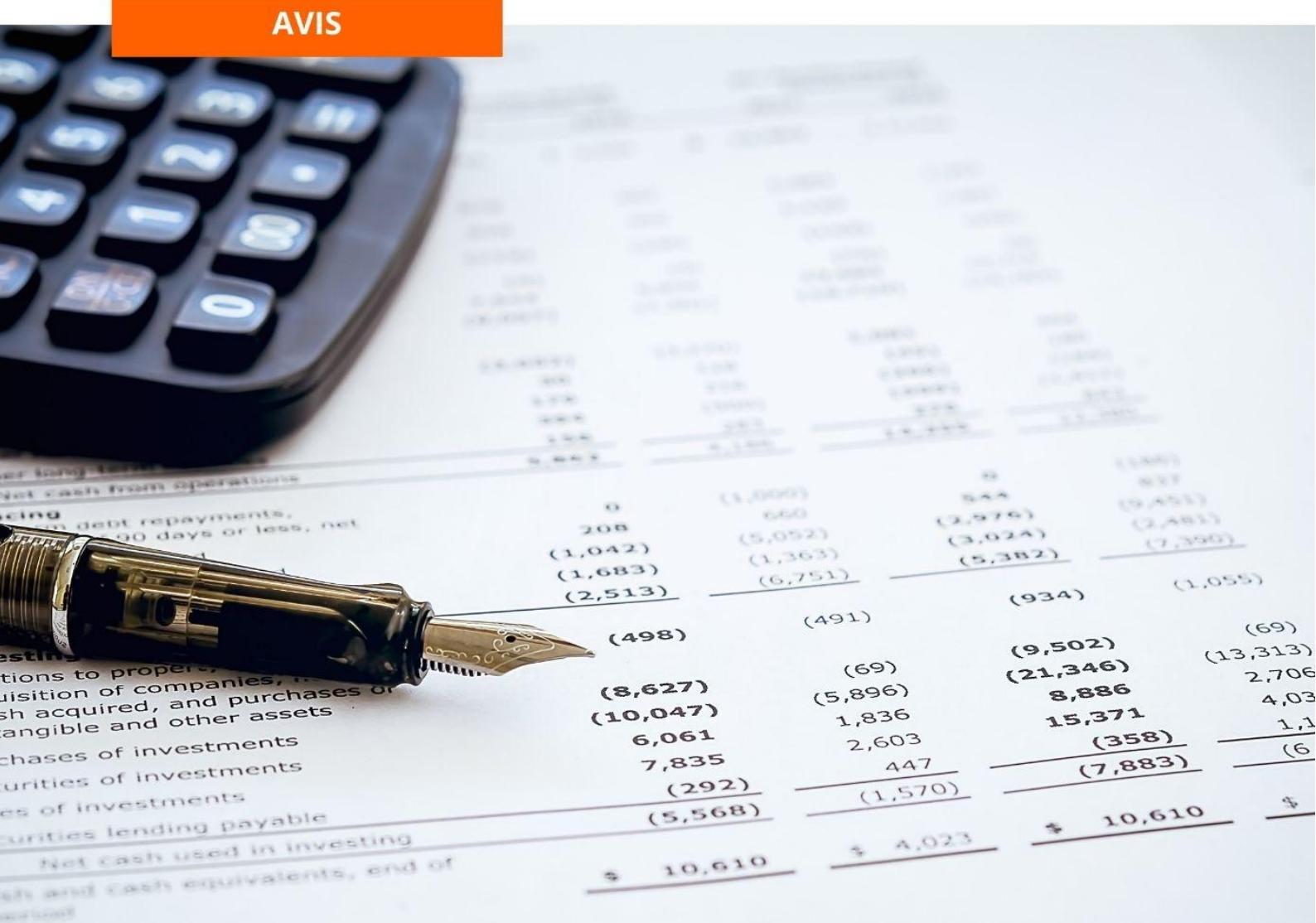


AVIS SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026 DU CONSEIL RÉGIONAL DE LA RÉUNION

AVIS



A black calculator and a gold-colored fountain pen are resting on a financial document. The calculator is positioned in the upper left, and the fountain pen is angled across the middle. The document is a detailed financial statement with numerous lines of text and numerical values. An orange box with the word 'AVIS' is overlaid at the top left of the document area.

Net cash from operations						
Net cash from debt repayments, 90 days or less, net	0	(1,000)	944	837		
Net cash from debt repayments, 90-360 days, net	208	660	(2,974)	(9,451)		
Net cash from debt repayments, over 360 days, net	(1,042)	(5,052)	(3,024)	(2,481)		
Net cash from debt repayments, net	(1,683)	(1,363)	(5,382)	(7,396)		
Net cash from debt repayments, net	(2,513)	(6,751)				
Net cash used in investing	(498)	(491)	(934)	(1,055)		
Net cash used in investing	(8,627)	(69)	(9,502)	(69)		
Net cash used in investing	(10,047)	(5,896)	(21,346)	(13,313)		
Net cash used in investing	6,061	1,836	8,886	2,706		
Net cash used in investing	7,835	2,603	15,371	4,031		
Net cash used in investing	(292)	447	(358)	1,116		
Net cash used in investing	(5,568)	(1,570)	(7,883)	(6)		
Net cash used in investing	\$ 10,610	\$ 4,023	\$ 10,610	\$ 4,023		
Net cash and cash equivalents, end of period						

OCTOBRE 2025

CESER
ÎLE DE LA RÉUNION



Notre raison d'être

"Organe de la démocratie représentative et pivot de la démocratie territoriale, le Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) de La Réunion est une Assemblée consultative pour ouvrir la voie, éclairer la décision et participer à l'action publique régionale."



"Avec une culture du débat constructif, nous, membres du CESER, engagé(e)s et exerçant au quotidien des responsabilités associatives et socioprofessionnelles, mettons en commun et unissons nos connaissances de terrain, pour porter des analyses et des propositions au service de la décision publique régionale."

Avis sur les orientations budgétaires 2026 du Conseil régional

**Avis adopté à l'unanimité
des membres présents ou représentés**

ONT PRIS PART AU VOTE :

Scrutin

M. Frédéric ARHAN- HOARAU

M. Jacky BALMINE

M. Yannick BEREZIAIE

Mme. Suzelle BOUCHER

M. Jean-Louis CARRERE

Mme. Monique CAUMES

Mme. Julie CHATEL

M. Eric CHAVRIACOUTY

M. Denis CHIDAINE

M. Janick CIDNEY

M. Joël DALLEAU

M. Alain DAMBREVILLE

Mme. Karine DEFROMONT

M. Gilberto DUFESTIN

M. Olivier FONTAINE

M. Haroun GANY

M. Renaud GILLARD

M. Fabrice HANNI

Mme Daniela HOARAU

M. Eric JEUFFRAULT

Mme. Sarah LAMBERT

M. Jean-Marie LE BOURVELLEC

M. Patrick LEPERLIER

sur l'ensemble du projet présenté par **le Conseil économique,
social et environnemental régional de La Réunion**

Mme. Céline LUCILLY

Mme. Laurence MACE

M. Joseph MAGDELEINE

M. Didier MAZEAU

M. Harry-Claude MOREL

Mme. Christine NICOL

Mme. Ingrid OUSSOURD

Mme. Laurence PAYET

Mme. Cendrine PEIGNON

M. Dominique PETCHY

M. Jean-Marie POTIN

M. Emmanuel ROTHE

M. Daniel SAVIGNY

M. Guillaume SELLIER

M. Patrick SERVEAUX

M. Willy SHOCK-TORAP

M. Joël SORRES

M. Laurent TURPIN

M. Dominique VIENNE

M. Renaud VOKA

M. Jérôme VUILLEMIN

Mme. Nathalie WAN-HOO

M. Gérard ZITTE



46

votants



46

sont pour



00

sont contre



00

s'abstiennent

L'ensemble du projet a été adopté au scrutin public lors de
la séance plénière du CESER de La Réunion du

Mardi 28 octobre 2025

« Dans un délai de dix semaines précédent l'examen du budget, le président du conseil régional présente au conseil régional un rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. »

cf. article L4312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) - modifié par Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 - art. 107.

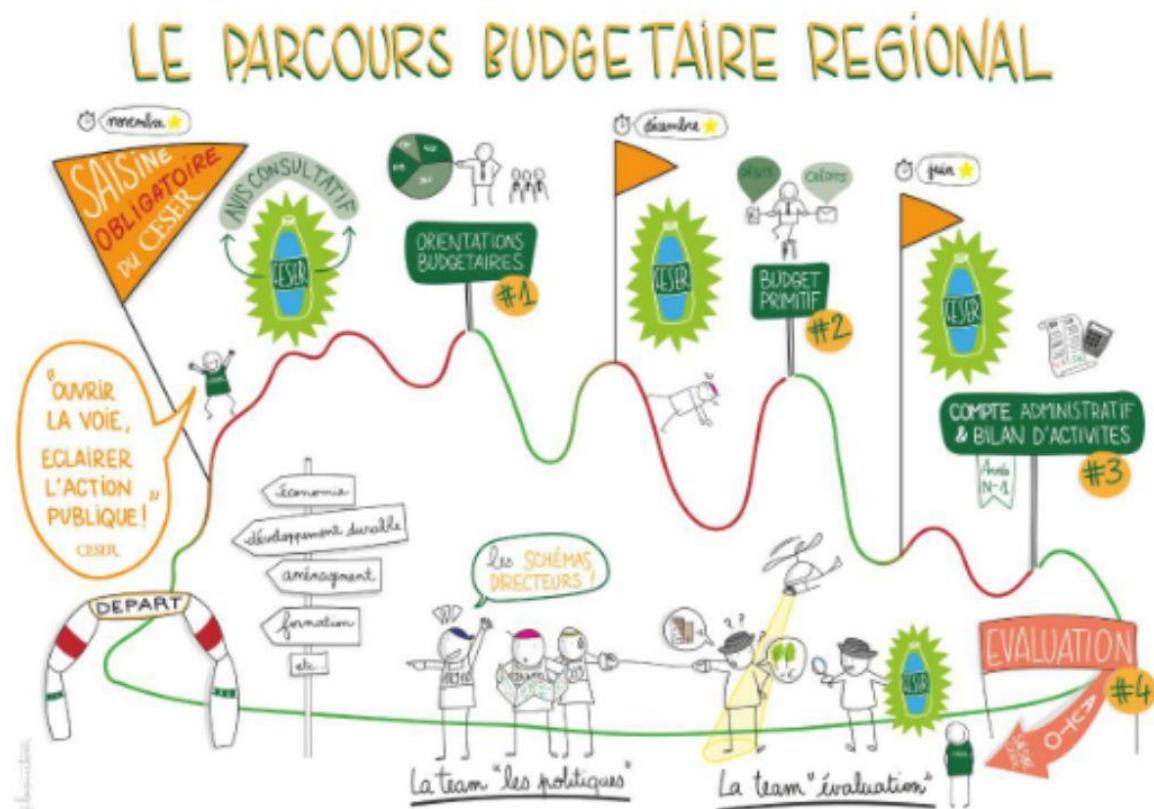


Figure 1. Le parcours budgétaire régional

Table des matières

Édito du Président.....	6
Synthèse	9
PREMIERE PARTIE : AVIS DES COMMISSIONS SUR LES MISSIONS TRANSVERSALES DU CONSEIL REGIONAL.....	14
Avis de la commission « Finances et Evaluation de l'action publique (FEV).....	15
INTRODUCTION	15
OBSERVATIONS.....	15
PRÉCONISATIONS	20
Avis de la commission « Territoires, Europe et Coopération » (TEC).....	24
INTRODUCTION	24
OBSERVATIONS.....	26
PRÉCONISATIONS	28
DEUXIEME PARTIE : AVIS DES COMMISSIONS SUR LES TROIS AXES DU CONSEIL REGIONAL	32
AXE 1 : Le développement humain et solidaire	33
Avis de la commission « Formation, Education et Recherche » (FER)	34
INTRODUCTION	34
OBSERVATIONS.....	34
PRÉCONISATIONS	38
Avis de la commission « Qualité de vie, Culture et Solidarité » (QCS).....	44
INTRODUCTION	44
OBSERVATIONS.....	44
PRÉCONISATIONS	47
AXE 2 : Le développement économique	51
Avis de la commission « Economie, Emploi et Innovation » (EEI)	52
INTRODUCTION	52
OBSERVATIONS.....	52
PRÉCONISATIONS	55
AXE 3 : Le développement durable et la transition écologique.....	59
Avis de la commission « Aménagement Durable de l'Espace Régional » (ADER).....	60
INTRODUCTION	60
OBSERVATIONS.....	61
PRÉCONISATIONS	65
Annexe 1 – Courrier de saisine des orientations budgétaires du Conseil régional.....	67

Édito du Président

Retrouver le sens du temps long

Depuis 2023 et dans la continuité de nos avis budgétaires précédents, notre avis sur les Orientations Budgétaires 2026 reprend la notion du mot grec **Krisis**.

Krisis ne signifie pas la crise au sens de l'effondrement, mais celui du discernement : le moment où une société s'arrête pour comprendre, décider et prioriser. Aujourd'hui, au-delà des choix rigoureux pour concentrer nos efforts sur des priorités stratégiques, il nous faudra franchir une nouvelle étape : basculer de la phase Krisis à celle de la construction, de la continuité et à la confiance.

De la crise démocratique à la crise de perspective

Malgré la solidité de nos institutions et des débats vivants, la démocratie semble ébranlée. Mais en réalité, c'est plus qu'une crise démocratique que nous traversons mais bien une crise de perspective : c'est-à-dire la difficulté collective à se projeter et à relier nos choix immédiats, à une vision durable du territoire.

C'est ce que rappelle le **Conseil d'État**, dans son étude annuelle 2025 « *Inscrire l'action publique dans le temps long* » :

« *Le temps long n'est pas celui de l'attente, mais celui de la cohérence et de la confiance* ». Il nous invite à **réconcilier le temps politique, le temps budgétaire et le temps de la transformation réelle**, afin de replacer l'action publique dans une trajectoire lisible et partagée.

Cette réflexion trouve un écho direct dans **notre rapport “Nouvelle Société Réunionnaise”**. Ce texte fondateur de notre mandature appelle à passer d'une société de rattrapage à une société de projet, capable d'articuler les transitions économiques, sociales, environnementales et démocratiques. Pour cela, il faudra développer une vision à long terme, une gouvernance territoriale stable et des outils adaptés pour piloter l'action publique dans la durée.

PPI et PPF : des instruments de cohérence et de responsabilité

Malgré l'instabilité institutionnelle, les incertitudes budgétaires nationales et européennes et la défiance des citoyens envers l'action publique, il nous faut affirmer le cap et diriger la voile du bateau Réunion et c'est dans cette dynamique que le CESER formule une attente claire : **l'actualisation du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) et du Plan Pluriannuel de Fonctionnement (PPF)** doit devenir un **exercice partagé de planification stratégique**, au service d'un projet collectif pour La Réunion.

Ces outils ne doivent pas uniquement définir un cadre soutenable budgétairement, mais de véritables **instruments de choix et de hiérarchisation**, capables d'articuler les priorités essentielles du territoire : l'eau, le logement, la formation, l'emploi, la souveraineté alimentaire et énergétique, la transition climatique, etc.

Dans un contexte budgétaire contraint, **nous ne pourrons certes pas tout faire, mais nous pourrons mieux faire**, à condition de choisir en connaissance de cause, et de partager le sens de ces choix avec l'ensemble des acteurs publics et privés.

Le CESER propose, à ce titre, la mise en place **d'un Comité régional de suivi et d'évaluation des politiques publiques, inspiré de l'expérience menée en Bourgogne-Franche-Comté**. Cet espace permanent de dialogue et d'analyse permettra de **mesurer les effets réels des politiques régionales**, d'en garantir la redevabilité, et de renforcer la confiance entre les citoyens et les institutions.

Prospective partagée : "Il était une fois La Réunion"

Mais planifier, ce n'est pas seulement de décider et de prioriser : c'est aussi **imaginer**. Le CESER se déclare volontaire pour conduire, avec l'ensemble des partenaires institutionnels et socio-économiques, un exercice de prospective territoriale autour de la narration « Il était une fois La Réunion », déjà amorcée dans nos récents avis.

Cette démarche visera **à raconter notre avenir commun**, non pas comme une projection technocratique, mais comme une **histoire collective** fondée sur les réalités humaines, économiques et culturelles de notre île.

C'est une invitation à **penser le temps long** comme une ressource démocratique, et à faire de la prospective un acte d'espérance partagée.

Une démocratie du temps long

Pour réussir ces transformations, trois fils rouges guident notre action :

- **Évaluer**, pour garantir la redevabilité et comprendre les effets réels des politiques ;
- **Dialoguer**, pour renforcer la cohésion territoriale et la légitimité de la décision ;
- **Anticiper**, pour préparer les transitions à venir plutôt que les subir.

Ces trois principes ne relèvent pas d'une posture institutionnelle, mais d'une exigence citoyenne : celle **d'une démocratie du temps long**, où la confiance se construit par la clarté, la méthode et la constance.

Conclusion : tenir dans le temps

Face aux défis du territoire comme le changement climatique, le vieillissement de la population, l'emploi, le logement, l'éducation, le pouvoir d'achat..., le dictat de l'immédiateté et de l'infobésité de l'information, doivent être combattus. Pour y répondre, nos politiques devront inscrire l'action publique dans la durée.

Le temps long doit redevenir **la première ressource publique**, celle qui garantira la continuité, la confiance et la construction collective.

- **La krisis** de 2025 nous apprend à discerner ;
- **Le temps long** de 2026 doit maintenant nous apprendre à tenir nos engagements.

Car c'est en inscrivant nos décisions dans la durée, en évaluant nos actions et en racontant ensemble notre avenir, que nous pourrons écrire la suite de notre histoire : "**Il était une fois La Réunion**", **celle d'hier, celle d'aujourd'hui et celle possible de demain.**



Dominique VIENNE

Le Président

Synthèse

Par courrier en date du 10 octobre 2025, le Conseil économique social et environnemental régional (CESER) de La Réunion a été saisi par la Présidente du Conseil régional de La Réunion sur les Orientations Budgétaires au titre de l'année 2026 (OB 2026).

Les rapports « *égalité Femmes-Hommes 2024* » et « *Développement Durable 2024* » ont été présentés par anticipation lors de la présentation de la saisine budgétaire liée au Rapport d'Activité et Comptes Administratifs 2024 (RACA) en juin dernier.

Une décision modificative n° 2 sur l'exercice 2025 a été présentée par la direction générale adjointe ressources lors des auditions du CESER. Les OB 2026 seront débattues en assemblée plénière du Conseil régional prévue le jeudi 30 octobre 2025.

En préambule, le CESER tient à remercier les directions du Conseil régional pour leur disponibilité et la qualité des échanges lors des auditions. A l'instar de la saisine obligatoire sur le RACA 2024, les commissions expriment également leur satisfaction envers le Conseil régional pour l'envoi des documents budgétaires, dans un délai raisonnable de trois semaines garantissant un traitement plus aisément des documents.

Cela conforte le temps pédagogique des auditions sur les différentes politiques régionales, le temps nécessaire pour la rédaction et le temps privilégié du débat et de l'évaluation avec les différentes instances du conseil consultatif.

Néanmoins, sur des documents aussi stratégiques pour la collectivité régionale, les membres de la société civile organisée réitèrent leur volonté de rencontrer davantage d'élus référents concernés pour poser un véritable dialogue et échanger sur les interventions engageant le territoire, le monde socio-économique et les citoyens réunionnais sur plusieurs années.

Le délai raisonnable pour la transmission des documents budgétaires et la réciprocité des échanges entre l'instance consultative et les élus lors des auditions, permettraient au CESER, d'une part, de soumettre des avis plus constructifs et qualitatifs pour éclairer les orientations de l'exécutif régional et d'autre part, garantiraient ainsi une réelle expression de la démocratie représentative.

Les OB 2026 de la collectivité régionale se dessinent dans un contexte international, national et local particulièrement instable. Les échanges durant les auditions des directions du Conseil régional et les commissions du CESER ont confirmé les impacts de ce contexte sur la continuité des interventions et dispositifs régionaux.

Le contexte international est toujours marqué par une instabilité géopolitique, liée aux différents conflits. Aussi, les mesures américaines d'augmenter les droits de douanes sur les entreprises étrangères et françaises créent une insécurité dans les échanges commerciaux, obligeant les entreprises européennes à s'adapter à ces nouvelles contraintes et développer de nouvelles stratégies.

Au niveau européen, le nouveau cadre financier pluriannuel (CFP) post 27 (2028-2034) est en rupture avec le précédent CFP, notamment au titre de la politique de cohésion. La recentralisation nationale de l'ensemble des programmes européens est orientée vers la création d'un fond unique rassemblant l'ensemble de ces derniers. Aussi, le statut de régions ultrapériphériques (RUP) est un réel atout. C'est pourquoi ce statut est essentiel pour positionner et ancrer les territoires ultramarins dans leur position stratégique européenne dans les différents bassins, en particulier, pour La Réunion, les bassins indopacifique et indianocéanique.

Au niveau local, la croissance de 2024 a été peu dynamique avec +0,5 % du PIB en volume. La conjoncture économique est en berne et les ressources fiscales seront moins dynamiques.

Le projet de loi de finances 2026 (PLF) présenté le 14 octobre dernier en Conseil des ministres vise le triple objectif de financer les priorités stratégiques de la France, de préserver le modèle social et de restaurer des marges de manœuvre budgétaires. Un nouvel effort sera demandé aux collectivités pour redresser les comptes publics. Le PLF prévoit un déficit de 5,4 % du PIB en 2025 et un objectif de 4,7 % du PIB en 2026.

Aussi, des risques réels de baisse des ressources pèsent sur les collectivités régionales que ce soit les dotations, la fiscalité liée à la fraction de TVA, la réforme à venir sur les recettes liées à l'octroi de mer et le devenir incertain de la taxe spéciale sur la consommation des carburants (TSCC) du fait de l'électrification du parc automobile. Le CESER donnera un avis sur la saisine de la Présidente de région concernant l'évolution de la TSCC et le financement des politiques de mobilités. Les subventions européennes et nationales seront en baisse et il existe un risque de décalage de versement de la subvention attendue de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF) pour la Nouvelle Route du Littoral (400 M€), générant un portage lourd de trésorerie pour la collectivité.

A la lecture des OB 2026 et des échanges durant les auditions, il a été précisé que le Conseil régional actualisera son plan pluriannuel d'investissement et de fonctionnement (PPI/PPF) et qu'« une mise à jour de ce document de référence est proposé en fonction de l'avancement des projets, des éléments législatifs et réglementaires ou encore du contexte social et économique du territoire » ; ainsi que les principaux ratios prudentiels visés dans la nouvelle stratégie financière restent les suivants :

- Une épargne brute autour de 25 % des recettes réelles de fonctionnement,
- Une capacité de désendettement inférieure à 9 années pour l'ensemble des Régions.

Malgré les incertitudes pesant sur la collectivité régionale, cette dernière entend poursuivre son plan de mandature et proposera un Budget primitif en décembre prochain en intégrant toutes ces nouvelles contraintes, **l'objectif affiché par les directions lors des auditions : « faire mieux avec moins »**.

Les procédures de clôture quasi finalisées pour les programmes opérationnels européens (POE) 2014-2020. L'exercice 2026 sera consacré pleinement à la poursuite de la programmation 2021-2027 et l'accélération des certifications de dépenses. La coopération déployera sa nouvelle feuille de route stratégique, débutera son animation sur le territoire et permettra un meilleur rayonnement de La Réunion dans les bassins indianocéanique et indopacifique.

Le Développement Humain est l'axe prioritaire de la mandature et la collectivité entend poursuivre son action pour une politique éducative plus performante, juste et inclusive. La collectivité renforcera son action en maintenant ses missions dans les champs de compétences obligatoires. Elle poursuivra son programme de réhabilitation et de construction des lycées, en particulier, le lycée de la Mer, le lycée des métiers du tourisme et de l'hôtellerie et un lycée d'enseignement adapté pour les élèves présentant des besoins éducatifs particuliers.

Elle accompagnera les établissements scolaires pour lutter contre la chaleur (ombrières, végétalisation, mise en place de ventilateurs...), en vue d'un meilleur confort des élèves et du personnel éducatif et de préserver les conditions d'apprentissage dans les CFA.

A côté de ses missions obligatoires, la collectivité poursuivra des dispositifs volontaristes pour accompagner les élèves et améliorer le pouvoir d'achat des familles (la cantine à 1€, le dispositif EKIPAOU, les manuels et ressources numériques, aide à la connexion internet ...) et de nouvelles mesures d'accompagnement comme Kap Réussite pour le soutien scolaire et de mentorat des lycéens.

Dans le cadre de la formation professionnelle, deux grands schémas structurants seront mis en œuvre, le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (**CPRDFOP**) et le Schéma Régional de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'Innovation (**SRESRI**). La collectivité continuera de développer une politique culturelle et sportive ambitieuse. Elle sera attentive aux initiatives portées aux petites associations souvent implantées dans des quartiers où le public est plus éloigné de la pratique culturelle et sportive. La cohésion sociale et l'égalité Femmes-Hommes restent des axes transverses prioritaires de la mandature. La collectivité souhaite engager une réelle réflexion pour renforcer la lisibilité et la cohérence des interventions régionales auprès des autres acteurs institutionnels (Etat, Département, Communes, etc.) pour rendre l'action publique plus efficiente et mieux accompagner le milieu associatif local.

Le développement économique est un axe stratégique pour les ménages et les entreprises réunionnaises. La mise en œuvre du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation des entreprises (**SRDEII**), « **La Nouvelle Économie** » se poursuivra et garantira un modèle de développement plus juste, plus innovant et durable.

Le pouvoir d'achat et la lutte contre la vie chère sont des sujets prioritaires de la mandature. La collectivité continuera à aider les familles en maintenant le prix encadré de la bouteille de gaz, en proposant des tarifs réduits pour les transports collectifs. Elle renforcera ses interventions pour la compétitivité des filières locales et appuiera les Toutes Petites Entreprises (TPE) pour leur modernisation. A côté des dispositifs FAIRE et KAP TPE mis en œuvre en 2025, la collectivité lancera une prestation de service dite "plan d'affaire" pour accompagner les TPE dans leur développement. Une attention particulière sera portée sur la micro-région Est pour rééquilibrer les potentiels économiques locaux en période de crise.

La collectivité finalisera une étude pour définir un schéma régional d'aménagement économique garantissant la cohérence à l'échelle de La Réunion entre les différents acteurs publics et privés. La filière stratégique "Aéronautique et drone" sera renforcée sur l'accompagnement des formations et de développement des compétences. Dans le cadre du soutien à l'industrie de l'image, du cinéma et de l'audiovisuel, un projet de création d'un pôle territorial des Industries Culturelles et Créatives (ICC) sera initié par la collectivité.

L'animation du CoSIE se poursuivra avec la pleine affirmation de la région en "cheffe de file" dans la gouvernance collective. La task force Région (Conseil régional et CESER) est reconduite pour suivre les avancées sur les Accords de Partenariat Economique (APE).

La nouvelle structure de gouvernance touristique institutionnel local "le Comité Réunionnais du Tourisme" (CRT) stabilisera sa mise en place pour être opérationnelle dès 2026. La collectivité régionale poursuit ses travaux pour préparer la nouvelle compétence agricole qu'elle intégrera au 1er janvier 2028.

Pour son dernier axe, le développement durable, la collectivité poursuit son ambition pour lutter contre le changement climatique. La préservation de la biodiversité est un enjeu crucial pour les générations futures. L'Agence régionale de la biodiversité (ARB) déployera sa feuille de route et aura un rôle essentiel dans l'animation de la gouvernance pour garantir les missions de cet outil stratégique. La programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) sera révisée pour la période 2027-2036. L'objectif est d'inscrire La Réunion dans une trajectoire vers un mix énergétique 100 % énergies renouvelables à l'horizon 2050.

Aussi, la collectivité a l'ambition d'un aménagement harmonieux et durable. Le futur Schéma d'aménagement régional (**SAR**) sera arrêté en 2026 et deviendra le document majeur de planification à l'horizon 2050. A côté des grands projets structurants (comme la réalisation du second viaduc de la NRL, les contournantes, la mise en œuvre du futur Réunion Express, etc.), la région souhaite également poursuivre ses interventions pour un plan de mobilité durable. Elle encouragera le développement des transports collectifs et valorisera les mobilités douces comme la mise en place de nouvelles voies vélo régionales.

En outre, une étude de faisabilité du projet Car Hydrogène sera lancée pour accompagner la transition énergétique du réseau interurbain Car Jaune. Le logement est également un enjeu sensible, pour lequel la collectivité lancera un dispositif volontariste complémentaire au FRAFU pour le logement social. La poursuite des missions et la mise en œuvre opérationnelle du Plan régional de prévention et de gestion des déchets (**PRPGD**) restent essentielles sur le territoire. L'animation et la mobilisation de l'ensemble des acteurs publics et privés sont majeures pour atteindre l'ambition de réduction drastique des déchets.

Pour ces OB 2026 et pour la bonne continuité du plan de la mandature, **le CESER préconise de suivre la méthode des 4C et la mise en œuvre des 3 fils rouges définis dans son rapport voté en avril dernier la « Nouvelle Société Réunionnaise** : une évidence, une dynamique, un horizon » pour garantir l'efficience des politiques publiques sur notre territoire :

La méthode des 4C est une méthode spécifique, forgée à partir de l'expérience du territoire et des dynamiques sociales :

- **Cohérence** : entre les ambitions politiques affichées et les moyens réellement mobilisés,
- **Coordination** : entre les acteurs, les échelles, les compétences et les temporalités,
- **Contractualisation** : des engagements pour plus de lisibilité, de sécurité et de traçabilité,
- **Co-construction** : des solutions en associant les citoyens, les organisations et les territoires.

Ces 4 principes constituent une culture de l'action publique qui redonne du pouvoir d'agir aux territoires et aux citoyens. **Dans une logique d'efficience, ils doivent s'appuyer sur 3 fils rouges**, essentiels dans l'élaboration, la mise en place et la reconduite ou non des dispositifs régionaux :

- **L'évaluation des politiques publiques** : à titre d'exemple le CESER et le Conseil régional ont travaillé sur une méthodologie avec le co-financement de l'AFD pour s'approprier la méthodologie de l'évaluation socio-économique (ex ante). Ceci, dans le but d'améliorer l'efficacité, d'évaluer l'opportunité de la reconduction de la politique pour les décideurs, ainsi que d'en améliorer sa compréhension par les citoyens. Cela renforcera l'acceptabilité et la redevabilité des citoyens face à l'action publique. La définition des indicateurs de réalisation et de suivi, de véritables indicateurs d'impact permettront de poser une véritable planification stratégique sur du long terme. Aussi, dans cette démarche évaluative, il est nécessaire de créer, à l'instar d'autres régions hexagonales, un Comité de suivi de l'évaluation et de la redevabilité (COSER), associant le CESER.
- **La démocratie locale permanente** : afin de répondre et de trouver des solutions aux problématiques énoncées lors des différentes trajectoires, il faut prendre en compte et renforcer le « *sentiment d'appartenance* » de chaque individu au sein de la société réunionnaise. Au-delà du sentiment d'appartenance, la démocratie locale permanente (DLP) pose l'idée que chacun puisse apporter sa contribution. C'est un concept qui vise à impliquer les citoyens dans la prise de décisions qui les concernent directement au niveau local. Elle rassemble et s'articule autour de la combinaison de trois démocraties :
 - **La démocratie élective**, qui représente l'élection des représentants du peuple élus par celui-ci permettant ainsi de prendre des décisions le concernant,
 - **La démocratie représentative/sociale**, qui représente le lien et la participation des partenaires sociaux avec l'État aux pouvoirs publics
 - **La démocratie participative**, qui représente la démocratie rattachée au développement des projets spécifiques locaux ou à des sujets techniques/éthiques nationaux. Les citoyens y sont invités à participer sous différentes formes : élaboration, avis, vote, budgets participatifs, etc.

Le CESER salue l'orientation prise par le Conseil régional de s'inscrire de la démocratie participative. En effet, les Orientations budgétaires 2026 traduisent cette ambition à travers plusieurs dispositifs structurants favorisant l'expression, la concertation et la co-construction des politiques publiques. Le Conseil régional poursuit son engagement en faveur de la jeunesse réunionnaise en renforçant les dispositifs d'accompagnement et en développant les espaces d'expression et de participation comme le nouveau Conseil Régional des Jeunes installé le 16 octobre dernier.

- **La prospective**, constitue un outil supplémentaire pour nourrir la planification de l'action publique et penser le territoire, en complément des prévisions déterministes (économiques, statistiques). Ainsi à l'aune, des projections d'évolution démographique à horizon 2050, du vieillissement de la population, du changement climatique, de la révision du SAR et de la mise en œuvre des autres documents stratégiques **de la collectivité, il est essentiel de se projeter au-delà d'une planification à 10 ans pour penser La Réunion de demain.**



PREMIÈRE PARTIE

Avis des commissions sur les missions transversales du Conseil régional

Avis de la commission « Finances et Evaluation de l'action publique (FEV)

INTRODUCTION

La commission « Finances et Evaluation de l'action publique » (FEV) note que ce projet d'Orientations budgétaires (OB) 2026 s'inscrit en cohérence avec le plan de mandature 2021-2028 de la collectivité régionale, ainsi que le Plan pluriannuel d'investissement (PPI) et le Plan pluriannuel de fonctionnement (PPF) actualisé.

Les orientations budgétaires, sont présentées suivant les trois axes de la mandature :

1. Le développement humain et solidaire,
2. Le développement économique par l'ouverture de nouveaux horizons et l'innovation,
3. Le développement durable et la transition écologique par une excellence environnementale.

OBSERVATIONS

1. Un contexte économique et financier, actuel et futur, incertain

La commission souligne que l'incertitude économique et financière, actuelle et future, fragilise la trajectoire budgétaire et la soutenabilité des politiques régionales.

Au niveau national, la croissance est peu dynamique : avec une évolution du produit intérieur brut (PIB) de la France de 0,8 % contre les 1,1 % prévus lors du projet de loi de finances 2025. L'inflation est de 1,2 %.

Localement, la conjoncture économique reste morose : avec un taux de chômage stable à 16 % de la population active, traduisant peu de création d'emplois et une consommation des ménages en berne. Cette situation pourrait affecter les recettes de l'Etat et des collectivités.

Par ailleurs, la dégradation de la note financière de la France entraîne une hausse des taux d'intérêt, durcissant les conditions de financement des collectivités et le remboursement de la dette.

Le risque assurantiel pèse également sur les collectivités, tel que le souligne le rapport du Sénat - *"Libre administration des collectivités : une urgence démocratique et écologique"* (2025)¹. **Les risques climatiques à l'horizon 2050 auront des répercussions financières majeures sur les collectivités et leurs prestataires.**

¹ Sénat, rapport sur la Libre administration des collectivités : une urgence démocratique et écologique, Juillet 2025

Dans cette optique, la commission remet en lumière le rapport du CESER - "Risques et résilience : gérer l'inévitable, éviter l'ingéritable"², et alerte sur la nécessité d'intégrer ces risques dans la prospective financière.

À cela s'ajoute une incertitude européenne, liée à la révision du Cadre pluriannuel financier (CPF) 2028-2034. La proposition de la Commission européenne pourrait conduire à une recentralisation des financements européens au niveau de l'État, **réduisant ainsi le rôle direct des régions et les recettes issues des programmes européens**.

La commission prend note également du risque de désengagement progressif de certaines parties prenantes **des dispositifs partagés**, notamment le PACTE qui fragiliserait la soutenabilité des politiques publiques sur le territoire réunionnais.

Au-delà de la hausse programmée des cotisations à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) jusqu'en 2028, la commission relève les incertitudes pesant sur le projet de loi de finances 2026. Ces dernières concernent principalement la nature et l'ampleur des efforts financiers qui seront demandés aux collectivités pour contribuer au redressement des comptes publics.

Dans la continuité des précédentes orientations budgétaires, pour les régions il s'agit notamment :

- Du maintien du gel de fraction sur la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) ;
- De la reconduction du Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (Dilico).

Enfin, dans une logique pluriannuelle, la commission souligne la réouverture du chantier de la NRL à hauteur de + 800 millions d'euros, l'évolution annoncée des tarifs d'octroi de mer ainsi que les enjeux de recettes liés à la taxe spéciale sur les carburants. À ce titre, elle invite la collectivité à inscrire ces évolutions dans une démarche prospective à cinq ans, incluant les impacts économiques, sociaux, environnementaux et financiers de ces choix tant sur la collectivité que sur l'ensemble du territoire réunionnais.

2. L'évolution de la trajectoire financière régionale

La commission constate que la trajectoire financière régionale évolue dans un contexte particulièrement contraint. Face à des prévisions de recettes réelles en ralentissement et à une hausse des charges de fonctionnement, la collectivité vise à préserver ses équilibres budgétaires tout en poursuivant un double objectif : maintenir la dette sous le seuil d'alerte et préserver ses capacités d'investissement.

² CESER Réunion, "Risques et résilience : gérer l'inévitable, éviter l'ingéritable", Septembre 2025

CADRAGE BP 2026

	2020	2021	2022	2023	2024	BP 2025	Pré CA 2025	BP 2026 prévisionnel
Recettes réelles de fonctionnement	536,3	558,9	628,0	626,6	654,2	660,4	679,1	658
- RRF hors provisions	535,6	557,2	626,3	625,6	651,9		665,0	
Dépenses réelles de fonctionnement	410,1	399,9	397,3	441,3	483,9	487,5	490,1	489
- DRF hors provisions	409,2	399,3	384,6	415,1	460,8			
Epargne de gestion *	125,7	156,8	241,2	210,5	189,3	172,9	174,9	169
Intérêts dette	20,4	20,8	21,9	29,6	31,1	30,5	30,5	25
Epargne brute *	105,3	136,0	219,4	180,8	158,2	142,4	144,4	144
Remboursement dette	59,0	64,3	65,1	66,3	74,4	67,2	67,8	58
Epargne nette *	46,3	71,7	154,3	114,5	83,7	75,2	76,6	86
Dépenses d'investissement	296,4	316,5	295,1	329,8	328,3	452,8	340,2	513
Recettes propres d'investissement	194,2	98,0	156,9	200,2	279,4	164,1	156,1	196
Recours à l'emprunt	70,9	140,0	10,0	0	0	213,5	64	231
Endettement	1 241	1 317	1 262	1 196	1 121	1 267	1 117	1 290
Capacité de désendettement (dette/EB)	11,8	9,7	5,8	6,6	7,1	8,9	7,7	8,9
Taux d'Epargne Brute (EB/RRF)	19,6 %	24,3 %	34,9 %	28,8 %	24,2 %	21,6 %	21,3 %	21,9 %

* hors provisions

Figure 1 - OB 2026 Cadrage prévisionnel BP 2026

Ainsi, le projet de rapport sur les Orientations budgétaires (OB) 2026 anticipe pour le prochain Budget primitif (BP) par les grands agrégats suivants :

- **Une épargne brute qui se stabilise à 144 millions (M) euros (€)** au Budget primitif (BP) 2026 prévisionnel, mais qui n'atteint pas le niveau exceptionnel de 2022 (219,4 M€). Ce niveau d'épargne permet toutefois à la collectivité d'être proche d'un taux d'épargne brute de 25%.
- **La capacité de désendettement se maintient sous le seuil des 9 années.** La commission note néanmoins que les ratios présentés ne tiennent pas compte des provisions.
- **Un endettement** : faisant repartir l'encours de la dette à la hausse à hauteur de 1290 M€, due à un recours à l'emprunt à hauteur de 231 M€, mais contenu.

Focus : investissements structurants et désendettement de la collectivité régionale.

La commission salue la mise en œuvre des préconisations du CESER sur le financement et la gouvernance des grands projets d'infrastructures.³

Elle encourage le Conseil régional à poursuivre la création de la Société locale des Grands Projets, levier essentiel pour concevoir, financer et réaliser les infrastructures de mobilité, dont la construction du train express interurbain reliant la majorité des communes. Cette approche contribue à renforcer la soutenabilité financière, à optimiser l'effort d'investissement et à accélérer la transition vers une mobilité durable.

³ CESER Réunion, Avis sur les OB 2025 et BP 2025, Décembre 2024 ; Avis sur le RACA 2023, Juin 2024.

3. Sur les missions transversales

La commission souligne que la présentation des orientations budgétaires, axée sur les impacts attendus, facilite le pilotage et l'évaluation des politiques publiques.

Sur les finances, la commission suit avec attention la démarche de modernisation de la gestion financière, notamment l'élaboration de l'outil digitalisé de pilotage du PPI/PPF, destiné à améliorer la prospective financière et à anticiper les incertitudes budgétaires, avec un déploiement opérationnel prévu dès 2026. En complément de la présentation actuelle, la commission recommande qu'une ventilation par année soit proposée. Elle encourage cette logique d'amélioration du pilotage de la programmation pluriannuelle et du suivi des projets d'investissement, source de performance de l'action publique et d'aide à la construction de scénarios financiers prospectifs.

La commission note la démarche de création d'outils de pilotage et d'analyse de la qualité de la chaîne comptable, ainsi que le suivi et l'évaluation en cours des dépenses et recettes.

En outre, la commission prend note des travaux d'amortissement de la voirie, réalisés en anticipation de l'intégration de la norme 6 (M57). Elle salue l'étude qui sera menée par le bureau CEREMA, dans la perspective d'une meilleure connaissance du coût complet du patrimoine routier. Cette démarche permettra de définir une méthodologie de décomposition des structures de voirie et d'attribuer une durée de vie adaptée à chaque composant.

Sur les ressources humaines, la commission prend acte de la poursuite de l'ambition de la collectivité en matière d'anticipation des besoins en ressources humaines (RH) et d'amélioration de la qualité de vie au travail et qualité de service. Cette ambition se traduit essentiellement par :

- Des travaux sur la gestion prévisionnelle des compétences,
- Le renouvellement des effectifs sur la période 2026-2030,
- L'adaptation aux nouvelles formes de travail (notamment le télétravail),
- La prévention des risques professionnels, la promotion de l'égalité professionnelle et de l'inclusion,
- Ainsi que la digitalisation accrue des processus RH.

La commission souligne que la projection d'évolution de la masse salariale en 2026 continue d'être à la hausse. Le nombre d'agents passe à 2945 (contre 2710 en 2022) dans un cadre budgétaire contraint. Elle rappelle, dans une démarche prospective, qu'il serait opportun d'identifier dans quelle stratégie, quel cadre et quel accompagnement cette projection s'insèrera.

Sur les affaires juridiques et la commande publique, la commission constate la poursuite des efforts engagés autour de quatre axes :

- Garantir la légalité des actions et la défense des intérêts de la Région dans un contexte de complexification des normes, avec un taux de traitement des contentieux et recours de 100 %. Elle salue la démarche consistante à privilégier, lorsque cela est possible, le traitement interne des contentieux, générant ainsi des économies.
- Consolider l'éthique au cœur de l'action publique, à travers la mise en œuvre d'une cartographie des risques, la prévention et la gestion des risques de probité, ainsi que des formations sur la maîtrise des risques.
- Développer une politique d'achat performante et durable, soutenant un développement économique responsable et améliorant le processus d'achat de la collectivité, notamment par la programmation des achats transversaux et la garantie de la sécurité juridique. Elle suit avec attention l'arrivée du Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER), sa gouvernance et la stratégie d'achat qui en découle.

Sur les systèmes d'information et d'organisation, la commission constate la volonté de poursuivre l'amélioration de la performance de l'action publique, notamment à travers :

- La modernisation de l'action publique : élaboration du schéma directeur stratégique des systèmes d'information avec une mise en œuvre prévue en 2026, dématérialisation des processus métiers et des dispositifs d'aides et de subventions (RH, marchés, finances, aides). La commission souligne l'importance d'accueillir et d'élargir l'intégration de l'intelligence artificielle à toutes les directions pour renforcer la performance et la modernisation de l'action publique.
- L'évolution des infrastructures techniques : refonte du cœur de réseau et des sites distants pour garantir sécurité et qualité de service adaptée aux utilisateurs.
- L'amélioration de la qualité de service : meilleure assistance et accompagnement des agents dans l'usage des outils et processus numériques.

Sur le patrimoine et l'immobilier, la commission constate des avancées concrètes dans la fiabilisation de l'inventaire physique, ainsi que dans la valorisation du patrimoine régional et l'optimisation de sa gestion. Elle souligne également l'enrichissement et la valorisation des actifs immobiliers.

PRÉCONISATIONS

Sur l'évolution de la trajectoire financière régionale

Préconisation 1 : Préserver l'investissement au profit du territoire

Face aux incertitudes économiques et charges pesant sur la collectivité régionale limitant les capacités d'actions, la commission réitère et encourage la collectivité régionale à ce que toutes les mesures nécessaires soient mise en œuvre, afin de soutenir l'investissement et donc de maintenir un haut niveau de dépenses d'investissement et une maîtrise des dépenses de fonctionnement.

La commission préconise en outre de développer une ingénierie au service du territoire favorisant l'identification de nouvelles recettes, leur mobilisation et leur réinvestissement au profit du territoire.

En complément, face à la baisse du pouvoir d'achat, au taux de chômage persistant et au taux de pauvreté de 36,1 %, la commission rappelle la contribution du CESER (2025) intitulée « L'Outre-mer, à quel prix ? Une équation insulaire : des prix vers le bas et des emplois vers le haut »⁴, qui met en lumière ces enjeux et appelle à une action coordonnée sur les leviers économiques.

La commission, à ce titre, rappelle sa préconisation sur la définition d'une nouvelle trajectoire économique partagée pour La Réunion. Afin d'atteindre cet objectif et de réduire durablement les inégalités, elle recommande que les politiques publiques structurent leurs actions et leurs investissements autour de quatre leviers principaux : les prix ; la régulation économique ; les revenus ; le développement économique.

Préconisation 2 : Créer un budget de convergence pour améliorer l'identification de nos difficultés structurelles et des dépenses supplémentaires liées

Face aux incertitudes européennes, une meilleure visibilité et connaissance de nos dépenses supplémentaires liées à nos handicaps structurels relevant du statut de Régions ultrapériphériques (RUP) devient un impératif pour la défense des financements alloués à La Réunion. Cette situation s'ajoute au contexte économique et financier incertain.

Ainsi, la commission réitère sa préconisation⁵ de mettre en place un budget de convergence et un budget socle, identifiant de manière séparée les recettes et les dépenses relevant des politiques de rattrapage vis-à-vis de la France hexagonale (budget de convergence) des recettes et dépenses communes à toutes les régions de France (budget socle). Le budget de convergence permettrait d'atteindre l'équité entre les territoires de la République, le budget de socle permettant de nous comparer dans un principe d'égalité.

4 CESER Réunion, L'Outre-mer, à quel prix ? Une équation insulaire : des prix vers le bas et des emplois vers le haut », Juin 2025

5 CESER Réunion, Avis sur le BP 2023, Décembre 2022 ; Avis sur le BP 2024, Décembre 2023 ; Avis Sur le BP 2025, Décembre 2024, Avis sur le RACA 2024, Juin 2025.

A ce titre, le CESER propose de réaliser un travail collaboratif pour déterminer les contours de ces deux compartiments.

Sur les missions transversales

Préconisation 3 : Instaurer un logiciel de suivi, de pilotage, d'évaluation des politiques publiques et de gestion des satellites

En cohérence avec la démarche de prospective financière engagée par la collectivité, notamment à travers la mise en place d'un logiciel de pilotage du PPI/PPF, la **commission préconise de relier cette démarche à l'élaboration du budget vert et des grands schémas stratégiques** (SPASER, SRDEII, etc.).

L'objectif est de mettre en place une finance à impact, c'est-à-dire une planification des dépenses publiques qui tienne compte non seulement des aspects financiers, mais aussi de leurs effets environnementaux, économiques et sociaux, afin que chaque euro dépensé serve concrètement à la stratégie du territoire.

En complément, la **commission préconise de mettre en place au sein de la collectivité un logiciel de suivi, de pilotage et d'évaluation de l'ensemble des politiques publiques menées**.

Ce dernier permettrait d'une part de piloter les interventions entre les directions et élus référents en lien avec les filières stratégiques par territoire ; d'autre part, il permettrait d'évaluer, le suivi, les résultats et impacts des politiques menées sur le territoire, au travers d'indicateurs propres à chaque politique tels que l'évolution du taux d'emploi, le taux de couverture des aides, l'évolution des entreprises soutenues (etc.), afin de maximiser les retombées socio-économiques au profit du territoire.

Préconisation 4 : Créeer une instance de gouvernance de l'évaluation

Dans une démarche visant à démocratiser la pratique évaluative, source de redevabilité, de soutenabilité et d'efficience de l'action publique, la commission préconise de créer, à l'instar d'autres régions hexagonales, un Comité de suivi de l'évaluation et de la redevabilité (COSER), associant le CESER.

Cette instance pourrait s'inspirer des pratiques observées dans d'autres régions, notamment la Région Bourgogne-Franche-Comté, avec pour objectif de diffuser la culture de l'évaluation et de piloter les évaluations au sein de l'ensemble de la collectivité.

Elle pourrait s'appuyer sur plusieurs principes clés :

- L'identification d'un élu chargé de ces fonctions.
- Le rattachement direct de la fonction d'évaluation au plus haut niveau stratégique de la collectivité.
- L'association de l'ensemble des parties prenantes régionales à travers un comité régional, afin de diffuser la culture de l'évaluation.
- La mise en place d'un comité scientifique chargé de structurer les méthodes et les processus.
- La création d'un écosystème régional de l'évaluation, réunissant les acteurs clés autour de la pratique évaluative, en associant le monde de la recherche.

La commission rappelle, à ce titre, la contribution du CESER de 2024 "Quelles valeurs territoriales de l'action publique ?"⁶, en présentant des méthodologies, des pratiques de gouvernance et la valeur ajoutée des pratiques évaluatives.

Préconisation 5 : Développer l'évaluation des politiques publiques

En lien avec la création d'une instance de gouvernance de l'évaluation, la commission rappelle sa préconisation des orientations budgétaires 2025 : renforcer l'évaluation pour rendre les politiques publiques plus efficientes et assurer la redevabilité de l'action publique.

Pour cela, elle préconise :

- De développer des standards méthodologiques communs à l'ensemble de la collectivité et identifier des indicateurs de résultat et d'impact par politique ou projet, afin de mesurer et suivre l'impact des politiques publiques,
- D'acculturer l'ensemble des directions à la pratique,
- D'organiser la remontée des données au sein de régions data par la direction,
- De réaliser des évaluations socio-économiques (ESE) en amont des projets d'investissement stratégique pour maximiser les retombées sur le territoire et améliorer la gouvernance politique en facilitant les arbitrages.

Cette démarche permettra de **rendre la pratique évaluative opérationnelle**, intégrée dans la conception, le suivi et l'arbitrage des politiques publiques, tout en améliorant leur efficacité, soutenabilité et redevabilité. La commission rappelle en ce sens la contribution du CESER de 2019, "INDICA'TER - les indicateurs de transformations du territoires"⁷, qui propose en lien avec les objectifs de convergence une trentaine d'indicateurs d'impact pour suivre et évaluer l'impact des politiques publiques.

Préconisation 6 : S'inscrire dans une démarche prospective des métiers et des compétences utiles à la collectivité régionale

Au vu des enjeux de mutations socio-économiques (transformation digitale, intelligence artificielle, changement de génération, départs à la retraite, etc.) et de leurs impacts tant sur la trajectoire financière globale que sur les enjeux techniques et politiques à venir, la commission préconise :

- De développer la Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) et de l'actualiser chaque année, afin d'assurer une anticipation efficace des mutations socio-économiques⁸ ;
- De poursuivre les actions en faveur de l'amélioration de la Qualité de vie au travail (QVT) ;
- De présenter le Rapport social unique (RSU), outil essentiel d'aide à la décision.

⁶ CESER Réunion, "Quelles valeurs territoriales de l'action publique, Décembre 2024

⁷ CESER Réunion, INDICA'TER - les indicateurs de transformations du territoires", Novembre 2019

⁸ CESER Réunion, Avis sur le BP 2023, Décembre 2022

Préconisation 7 : Faire de l'achat une politique de développement territorial

La commission, dans le cadre de la démarche du Conseil régional et en lien avec la Stratégie du bon achat (SBA) ainsi que les recommandations du Haut Conseil à la commande publique (HCCP), **préconise d'insuffler une véritable culture de l'achat**. En complément du calcul du coût complet, en cours d'élaboration sur les travaux d'amortissement de la voirie, la commission préconise de réaliser et de **généraliser la méthode du coût global** à l'ensemble des investissements et des achats de la collectivité.

Ainsi, **chaque achat**, dès l'expression du besoin, devrait intégrer une **analyse du coût global**, incluant non seulement le coût d'acquisition, mais aussi ceux liés à la **maintenance**, à la **durabilité** et à la **prise en compte des externalités** (économiques, sociales et environnementales).

L'objectif est de dépasser les logiques purement procédurales et de **donner à l'acte d'achat une dimension stratégique d'investissement sur le territoire**, tant sur les plans économique, social qu'environnemental.

Il s'agit ainsi de faire en sorte que chaque dépense publique contribue au développement de La Réunion, dans une logique d'ancrage territorial.

À cet égard, la commission rappelle la contribution du CESER de 2024, "les retombées socio-économiques du SPASER."⁹

⁹ CESER Réunion, "les retombées socio-économiques du SPASER, Décembre 2024.

Avis de la commission « Territoires, Europe et Coopération » (TEC)

INTRODUCTION

La commission « Territoires, Europe et Coopération » remercie les directions régionales pour la qualité de leurs présentations et la mise en perspective des objectifs budgétaires 2026 avec les axes de la mandature.

Le présent avis reprend la structure et la tonalité habituelle de la commission afin d'éclairer le débat d'orientations budgétaires (DOB). **Il rappelle le rôle structurant des politiques européennes pour les régions ultrapériphériques (RUP) et la priorité transversale qu'il convient de donner à la coopération régionale dans une logique de co-développement.**

La commission souligne la cohérence des priorités budgétaires avec les grands axes de la mandature et les enjeux spécifiques de La Réunion en matière de développement territorial, d'insertion régionale et de positionnement européen.

Le basculement du centre de gravité mondial vers l'Indopacifique et l'Afrique ainsi que l'émergence de nouveaux risques dans un monde toujours plus instable rend urgente une action extérieure régionale démultipliée. Aussi, **la commission salue le fait que les orientations budgétaires pour 2026 positionnent le co-développement et les relations internationales comme des piliers stratégiques et d'actions territoriales prioritaires pour le développement du Territoire.**

Contexte Stratégique :

La politique de coopération régionale de La Réunion pour 2026 s'inscrit dans un cadre renouvelé visant à renforcer son influence internationale.

Cette ambition est alignée sur plusieurs stratégies :

- **La stratégie Indopacifique de la France et l'initiative Global Gateway de l'Union européenne¹⁰,** qui constituent deux piliers majeurs de l'engagement européen et français dans l'océan Indien.
- **La stratégie renouvelée des Régions Ultrapériphériques (RUP)¹¹,** qui encourage une meilleure intégration régionale de ces territoires.
- **L'alignement avec les priorités des pays de la zone et organisations régionales partenaires,** dans une logique de diplomatie d'influence, de co-développement et de partenariat équilibré.

¹⁰ Lancée fin 2021 sous Présidence française de l'Union européenne (UE), la stratégie Global Gateway est une initiative de la Commission Européenne contribuant au développement des pays partenaires émergents et en développement de l'UE, notamment dans les domaines du numérique, de l'énergie et de l'environnement, en s'appuyant sur la mobilisation du secteur privé. Source : France Diplomatie. Diplomatie.gouv.fr

¹¹ L'avenir des régions ultrapériphériques était au cœur des discussions de la Conférence des Présidents des Régions Ultrapériphériques (CPRUP) de 2022. La Commission européenne a par la suite présenté la nouvelle stratégie RUP qui se donne comme priorité la « croissance durable et inclusive des RUP », un de ses axes prioritaires étant la coopération avec les pays tiers. Source : Ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités. fse.gouv.fr/regions-ultrapériphériques-européennes-la-nouvelle-stratégie

L'objectif est de faire de La Réunion un acteur affirmé de la diplomatie territoriale, en complémentarité avec l'État et l'Union européenne. La commission encourage en ce sens la collectivité à s'appuyer sur le Rapport CESER « La Réunion Terre d'Europe 2050 : construction, stabilisation et projection » qu'elle a publié en octobre 2023 dans le cadre d'une auto-saisine.¹²

Sur le plan des fonds européens la commission prend acte :

- De la clôture définitive des programmes 2014–2020, l'attention se portant exclusivement sur les dispositifs FEDER-FSE+ et INTERREG VI.
- De la continuité des efforts déployés pour la mise en œuvre des programmes européens relevant de la période 2021–2027. L'année 2026 constitue une étape charnière, tant pour la consolidation des projets en cours que pour la certification des crédits mobilisés, afin d'éviter tout risque de dégagement d'office par la Commission sur l'actuelle programmation, ainsi que pour la poursuite de la certification.

En matière de coopération régionale, au regard des stratégies Indopacifiques de la France et de l'Union Européenne, la commission souligne à nouveau la nécessité **de mettre en adéquation la stratégie du Territoire et les efforts déployés avec les moyens financiers (INTERREG VI et NDICI) nécessaires à celle-ci.**

La commission apprécie la mise en place de conventions de partenariats avec les pays de la zone qui constituent la colonne vertébrale de l'insertion régionale. Néanmoins, elle invite à procéder à un état des lieux des potentiels de coopération afin de mesurer et mieux apprécier l'effort à mettre en œuvre permettant une insertion régionale plus rapide et proportionnée avec les volontés politiques européennes, française et régionales affichées.

Dans ce cadre, la commission note avec intérêt l'évolution favorable du projet INTERREG VI et son nouveau partenariat avec l'Afrique du Sud. Un point de vigilance est soulevé concernant la coopération avec Madagascar et les Comores au vu des instabilités politiques et géopolitiques actuelles.

Enfin, la commission souligne le point de vigilance sur la prochaine programmation et le plan de budget de la Commission Européenne pour la période 2028-2034 au regard des nouvelles priorités annoncées du cadre financier pluriannuel attaché, point développé en observations et préconisations.

¹² Publication CESER Réunion, « La Réunion, Terre d'Europe 2050 : construction, stabilisation et projection », octobre 2023.

OBSERVATIONS

Sur le renforcement de l'insertion régionale de La Réunion, et l'affirmation de son rôle dans la stratégie Indo-Océanique de la France et de l'Europe

Sur la coopération territoriale européenne :

La commission salue les efforts déployés afin :

- D'inscrire la stratégie de coopération de la collectivité dans le cadre de la stratégie Indopacifique de la France et de l'Europe, en alignement avec les priorités des organisations régionales partenaires et des pays voisins.
- De favoriser l'insertion régionale du Territoire via le déploiement du programme INTERREG VI OI. La Commission salue l'exécution financière du Programme suite à son lancement en 2024 et les 59 projets interpays déjà programmés dans des domaines prioritaires pour le bassin indianocéanique.

La commission souligne également l'intérêt du positionnement stratégique du Territoire comme point focal de la coopération Européenne dans la zone en déployant une stratégie de coopération régionale intégrée articulant les fonds FEDER/NDICI, **soutenant ainsi la création d'une politique européenne de voisinage ultrapéphérique (PEVU) sous l'égide du Territoire**. La Région étant nommée autorité de gestion de certains programmes relevant du NDICI avec les pays de la zone des résultats sont attendus sur ce volet pour la prochaine programmation.

Cette stratégie devra être adaptée aux tensions géopolitiques et au contexte de guerre actuel en Europe qui a déjà un impact sur l'économie du Territoire, et qui pourrait potentiellement avoir un impact sur sa sécurité, tant alimentaire que terrestre.

Sur le renforcement d'une stratégie de diplomatie territoriale :

La commission salue et encourage :

- La structuration et la finalisation en 2026 **d'une feuille de route politique et opérationnelle, comme cadre et levier d'encouragement aux nouvelles initiatives pour la coopération internationale et régionale de La Réunion. Celle-ci devra être portée à la connaissance du plus grand nombre pour plus d'efficience, et devra intégrer le contexte géopolitique actuel afin d'assurer la défense et la résilience du Territoire en cas de crise et dans un contexte de guerre.**
- La volonté de la Région de consolider l'ancrage indo-océanique de La Réunion, à l'exemple de l'insertion récente de l'Afrique du Sud dans le périmètre des pays partenaires du PO INTERREG VI.
- Les efforts de solutions de co-développement avec les Etats voisins via les partenariats COI, UEA, SADC/COMESA IORA... sur l'emploi, la recherche et l'innovation, la formation, la santé, l'agriculture et la pêche, le commerce, et la transition écologique...

Elle souligne la nécessité de mise en perspective de cette feuille de route avec les recommandations du rapport CESER « *Réunion Terre d'Europe 2050 : construction, stabilisation et projection* » qu'elle a publié en octobre 2023 dans le cadre d'une auto-saisine.¹³

Sur la mise en œuvre des programmes européens

Pour la période 2021–2027

La commission prend acte de la dynamique positive engagée dans la mise en œuvre des programmes européens 2021–2027, de la progression de la programmation du FEDER-FSE+ (51 % à mi-2025) et de l'atteinte des objectifs de certification (8% atteignant le 1er seuil de DO fixé au 31 décembre 2025).

Elle salue l'intégration rapide de l'axe RESTORE (à hauteur de 10% du volet FEDER) pour répondre aux conséquences du cyclone Garance, ainsi que l'adaptation du programme aux nouvelles priorités du Territoire (logement, infrastructures, gestion de l'eau).

La commission souligne également la pertinence des projets structurants engagés dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la recherche, de l'économie circulaire, du tourisme et de la transition énergétique.

Elle alerte toutefois sur les retards persistants dans la mise en œuvre du programme FEAMPA et recommande un renforcement des moyens humains et techniques au sein des directions concernées. (Réitération des observations de la Commission de l'avis du CESER sur les OB 2025).

Sur les perspectives post-2027 : Vigilance et positionnement stratégique

La commission exprime ses préoccupations quant aux orientations proposées par la Commission européenne dans le cadre financier pluriannuel (CFP) 2028–2034 qui introduit une rupture significative avec les politiques antérieures.

Elle s'inquiète des tendances à la renationalisation de la politique de cohésion, la centralisation des négociations au niveau étatique, et l'absence de garanties claires pour les RUP. Elle insiste sur la nécessité de défendre une approche différenciée et territorialisée, conformément à l'article 349 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), et de préserver les instruments spécifiques aux RUP, notamment les fonds FSE+ et le POSEI.

¹³ « Préconisation 4. La gouvernance régionale matérialisée par la nomination d'un conseiller diplomatique aura pour rôle d'entendre toutes les parties prenantes du territoire. La gouvernance régionale vise à consolider et à élargir la coopération de La Réunion avec ses voisins régionaux et internationaux. Cette approche stratégique transcendera les intérêts locaux pour garantir une voix unifiée et influente dans les enceintes européennes et indopacifiques. La réussite de cette préconisation se mesurera à travers des indicateurs tangibles reflétant la coordination accrue, la convergence des initiatives et le rayonnement régional renforcé. », CESER Réunion, « La Réunion, Terre d'Europe 2050 : construction, stabilisation et projection », octobre 2023, page 118.

PRÉCONISATIONS

Sur la thématique de la Coopération et co-développement

Préconisation 1 : Renforcer le PO INTERREG VI OI, instrument d'insertion régionale

La commission décèle un véritable enjeu de simplification tant en termes de lisibilité que d'accessibilité concernant les financements européens et leur fonctionnement. Elle préconise de poursuivre les efforts engagés par la collectivité et de mettre en place l'accompagnement humain et technique adapté pour simplifier auprès des porteurs de projets la compréhension des procédures administratives liées aux fonds européens. Par ailleurs, sur le volet communication, la commission recommande de favoriser la diffusion d'informations claires et accessibles sur les retombées positives des politiques européennes pour La Réunion afin de mieux faire connaître les avantages de l'appartenance à l'Union européenne auprès du grand public. La commission suggère de multiplier les interventions et témoignages d'acteurs ayant bénéficié des fonds européens via des canaux « grand public » et mobiliser davantage les élus locaux et des relais comme le Centre d'information Europe Direct (CIED) pour rapprocher l'Europe des citoyens.

Préconisation 2 : Mieux articuler les politiques européennes régionales et les financements combinés de co-développement régional

La stratégie de renforcement à l'international et de co-développement est soutenue par la mise en œuvre de plusieurs dispositifs financiers possibles, leur combinaison apparaît d'autant plus stratégique INTEREG/FEDER, INTEREG/NDICI, et autres. Cette ingénierie doit s'accompagner d'accords-cadres, de moyens opérationnels et d'appui (montage, achats publics, suivi-évaluation).

A ce titre la commission avait déjà préconisé dans son Rapport "Réunion Terre d'Europe 2050" une articulation efficiente du FEDER par rapport au NDICI.¹⁴

Préconisation 3 : Accentuer les Partenariats économiques avec les pays de la zone

La coopération institutionnelle avec les États voisins et les organisations régionales (COI, SADC, COMESA) constitue le pilier de cette politique et doit être renforcée dans une stratégie de co-développement avec les pays partenaires.

Elle pourrait s'articuler avec une diplomatie et des partenariats économiques ciblant des filières prioritaires communes aux pays voisins, notamment en agro-transformation, santé, économie verte, tourisme, industries de la construction, industries culturelles et de la transition numérique, dont le Territoire détient des savoirs-faires locaux. Cela permettrait d'ouvrir de nouveaux marchés pour l'île, de stimuler la production locale et les investissements croisés, notamment avec les pays cibles des axes prioritaires de la mandature.

La commission souligne que dans un contexte de guerre et de potentielles crises alimentaires les APE doivent être bénéfiques pour tous et doivent permettre de renforcer les relations

¹⁴ Publication CESER Réunion, « La Réunion, Terre d'Europe 2050 : construction, stabilisation et projection », octobre 2023, préconisation 1 page 116.

économiques entre l'Union européenne et les pays de l'AfOA, **tout en protégeant les intérêts des territoires européens, dont La Réunion.**

Le CESER avait déjà émis une note d'alerte à ce sujet en 2024 et préconisé un renforcer la Taskforce APE mise en œuvre en 2007, et réactivée en 2021, entre la Préfecture, le Conseil régional et le CESER, pour veiller à la protection des intérêts de La Réunion lors des 1ères négociations de l'APE AfOA.¹⁵

Préconisation 4 : Faire un bilan des actions portées par le V.I.E (Volontariat International en Entreprise) sur les dernières mandatures permettant d'en mesurer l'impact et de réajuster en conséquence les objectifs

Le V.I.E est un dispositif public permettant aux entreprises locales de confier une mission professionnelle à un jeune professionnel à l'étranger durant une période de 6 à 24 mois afin de générer de nouveaux contrats d'affaires. L'aide régionale a ainsi pour objet de favoriser le développement à l'export des entreprises réunionnaises et la mobilité des jeunes réunionnais. La Commission propose de faire un bilan de ce dispositif.

Dans ce même esprit, la commission avait également préconisé dans son Rapport "La Réunion, Terre d'Europe 2050" que de jeunes réunionnais soient placés en ambassades dans les pays de la zone afin de resserrer les liens régionaux.

Dans son Rapport "La Réunion Terre d'Europe 2050" la commission avait soumis que pour devenir un véritable atout géopolitique de la France et de l'Union européenne, La Réunion se doit de renforcer ses liens avec les autres acteurs régionaux et s'impliquer davantage dans les dynamiques de coopération et d'insertion régionale. Cela passe notamment par un engagement encore plus fort au sein des organisations régionales telles que *l'Indian ocean rim* association (IORA) et la Commission de l'océan Indien (COI), un développement plus actif des partenariats stratégiques avec ses pays voisins et une participation plus visible aux initiatives régionales. Cette insertion régionale accrue lui permettra de jouer pleinement un rôle actif dans la stabilité et la prospérité de l'ensemble des pays du sud-ouest de l'océan Indien. Dans ce cadre, le rapport « Letchimy » propose de nommer des agents des RUP française, donc de La Réunion, dans des consulats et / ou des ambassades des pays de leur zone.¹⁶

Préconisation 5 : Être associée à la sécurité du Territoire dans un contexte de guerre

Les forces armées dans la zone sud de l'océan Indien (FAZSOI) garantissent la protection du territoire national et animent la coopération régionale depuis La Réunion et Mayotte. Elles constituent le point d'appui principal du théâtre « océan Indien » pour lutter contre les menaces régionales, assurer la surveillance des zones économiques exclusives associées à

¹⁵ CESER 2024, EDL 5ème COSIE, Mission d'influence Accords de partenariat économique (APE)

¹⁶ Voir en ce sens CESER Réunion, « La Réunion, Terre d'Europe 2050 : construction, stabilisation et projection », octobre 2023, page 107. Rapport fait au nom de la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur la proposition de loi n°3023 APPORT relative à l'action extérieure des collectivités territoriales et à la coopération de l'Outre-Mer dans son environnement régional, par M. Serge LETCHIMY, Ancien Député de la Martinique enregistré à l'Assemblée nationale le 16 mars 2016.

l'ensemble des îles de la zone de responsabilité et conserver une capacité régionale d'intervention rapide.

La commission préconise, bien que cela relève des fonctions régaliennes de l'Etat, que la Collectivité soit associée, auprès de la Préfecture, aux missions de protection du Territoire afin de mieux anticiper les besoins en temps de crise.

Sur la thématique de l'Europe

Axe I – Optimisation de la mise en œuvre des programmes 2021–2027

Préconisation 6 : Assurer l'accessibilité des fonds européens

La commission souligne les efforts d'amélioration de l'accessibilité des fonds européens en développant un accompagnement de proximité adapté aux porteurs de projets. Il s'agit donc de renforcer l'accessibilité des fonds et l'accès à l'ingénierie de projets pour l'ensemble des acteurs économiques, y compris les PME. Elle préconise de poursuivre les efforts engagés par la collectivité dans la mise en place d'un accompagnement technique adapté.

A ce titre avait préconisé dans son Rapport "La Réunion Terre d'Europe 2050" d'améliorer la formation et assurer une veille pour parfaire l'ingénierie des services publics sur l'Union européenne et les outils de financement européens pour assurer une utilisation efficiente.¹⁷

Aussi, l'OCDE a initié en septembre 2023 une étude intitulée « Pour une meilleure mobilisation des programmes européens en gestion directe et indirecte (PGDI) dans les Régions Ultra-Périphériques (RUP) françaises ». Demandée par le Ministère des Outre-mer et soutenue par la Commission Européenne, cette étude analyse les défis rencontrés par nos territoires pour accéder aux financements européens. Elle met en évidence plusieurs enjeux majeurs liés à l'information, à la coordination entre acteurs et aux capacités institutionnelles et opérationnelles des porteurs de projets. La commission préconise de reprendre les outils proposés par l'Organisation tels que les Fiches Thématiques des Programmes Européens, le Guide du porteur de projets, l'annuaire des Points Contacts Nationaux ainsi que d'établir un annuaire des organismes et points contacts au niveau local.

Préconisation 7 : Assurer le bouclage financier des programmes pour la certification

Elle préconise également d'assurer le bouclage financier des programmes, que ce soit pour la programmation que pour la certification, sur 2026 qui constitue une année charnière afin d'éviter les dégagements d'office et la perte de crédits pour la collectivité.

Préconisation 8 : Consolider la coordination inter-programmes à travers l'AGILE

La commission réitère la nécessité de consolider la coordination inter-programmes entre les différents acteurs et renforcer la cohérence territoriale, via notamment une animation renforcée de l'AGILE (Agence de Gestion des Initiatives Locales en matière Européenne)

¹⁷ CESER Réunion, « La Réunion, Terre d'Europe 2050 : construction, stabilisation et projection », octobre 2023. Préconisation 6 page 119.

réunissant Région, Département, Etat pour la conduite des programmes européens à La Réunion). La commission réitère ici sa préconisation Europe n°3 de son avis sur les orientations budgétaires 2025.

Il faut également noter que le 3 octobre dernier, la Commission européenne a présenté une proposition visant à mobiliser le Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE) afin d'apporter une aide financière à la Réunion pour répondre aux besoins suite au cyclone garance de 21,2 millions € (21 236 336 €).

En outre, dans sa mission « contribuer à des évaluations et à un suivi des politiques publiques régionales », le CESER questionnait récemment « l'articulation entre les moyens financiers alloués et les résultats mesurés au niveau européen, notamment par les indicateurs de compétitivité régionale ». Dans le dernier classement opéré en 2022, La Réunion se place au 183e rang des 234 régions européennes.

Axe II – Sur la préparation de la future programmation post-2027

La commission « Territoires, Europe et Coopération » invite la Collectivité à se positionner de manière proactive dans les débats relatifs à l'avenir de la politique de cohésion pour les RUP. Elle réaffirme son attachement à une approche différenciée, ambitieuse et territorialisée.

Préconisation 9 : Affirmer une position Régionale de défense du statut des RUP

Aux vues de la nouvelle position de la Commission Européenne de recentralisation de la gestion des fonds européens, la commission préconise d'anticiper les négociations européennes en élaborant une position régionale consolidée, fondée sur les besoins spécifiques du territoire et les principes de différenciation prévus à l'article 349 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE).

Préconisation 10 : Faire du cadre financier pluriannuel (CFP) 2028–2034 de la Commission Européenne une priorité et une mobilisation territoriale

En ce sens, il conviendra de renforcer l'influence de La Réunion à Bruxelles et à Paris en mobilisant tous les réseaux disponibles institutionnels, les parlementaires, les instances représentatives des RUP, et les représentants socio-professionnels de la société civile organisée.

A ce titre la commission avait préconisé dans son Rapport "Réunion Terre d'Europe 2050" de favoriser l'influence réunionnaise à Bruxelles et Paris et renforcer la participation de La Réunion dans les programmes européens en encourageant la collaboration entre les acteurs locaux et les institutions européennes pour une meilleure intégration des besoins spécifiques de l'île dans la planification et la mise en œuvre des politiques européennes.¹⁸

¹⁸ CESER Réunion, « La Réunion, Terre d'Europe 2050 : construction, stabilisation et projection », octobre 2023. Préconisation 7 page 120.



DEUXIÈME PARTIE

Avis des commissions sur les trois axes du Conseil régional



AXE 1

Le développement humain et solidaire

Avis de la commission « Formation, Education et Recherche » (FER)

INTRODUCTION

La commission « Formation, Éducation et Recherche » (FER) tient à saluer la présence et la pertinence des interventions de l'élu délégué à l'enseignement supérieur, à la recherche et à la transition énergétique qui accompagne régulièrement les présentations des travaux et permet d'apporter un éclairage politique utile aux débats.

Elle tient, également, à remercier les services du Conseil régional pour leurs présentations des orientations budgétaires 2026.

Elle souligne que les quatre premières années de ce mandat ont permis d'ancrer les réformes structurelles et organisationnelles engagées depuis 2022, qui visent à aligner les politiques publiques régionales avec les objectifs du programme régional.

Enfin, la commission réitère sa demande que les autres élus concernés par les sujets abordés soient davantage associés aux auditions préparatoires, afin de favoriser des échanges nourris et de renforcer la réflexion collective sur les enjeux stratégiques liés à l'éducation, l'orientation et la formation professionnelles.

OBSERVATIONS

La commission « Formation, Éducation et Recherche » note que l'année 2026 s'inscrit dans la continuité des actions structurantes initiées au cours du mandat, tout en ouvrant une nouvelle étape dans la consolidation des politiques éducatives et de formation.

L'année 2026 sera marquée par la mise en œuvre des actions adoptées au sein de deux documents structurants la politique de formation, d'éducation et de recherche à La Réunion : le SRESRI (Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation) déjà adopté en 2025 et le CPRDFOP en cours de finalisation. L'avis de la commission pour ces OB 2026 s'inscrit donc dans la continuité de l'avis sur le SRESRI 2025-2035¹⁹ et de la contribution préalable sur le CPRDFOP 2025-2030²⁰ formulés par le CESER.

¹⁹ Avis du CESER sur le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'innovation (SRESRI) 2025-2035

²⁰ Avis du CESER sur le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'innovation (SRESRI) 2025-2035

Accompagner une gouvernance publique partagée et évaluée

Depuis 2019, notamment dans son rapport « Notre manière réunionnaise pour Faire Territoire(s) et Faire Société : Informer, Bâtir et Transmettre »²¹, le CESER met en exergue la nécessité d'une gouvernance partagée et du plein exercice du CREFOP (Conseil Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles) en tant qu'instance de concertation stratégique, une préconisation qu'il réaffirme avec constance dans ses travaux actuels.

La commission Formation Éducation Recherche (FER) souligne la nécessité d'une gouvernance territoriale fondée sur les 4C²² : cohérence, coordination, contractualisation et co-construction, dans la continuité de la Nouvelle Société Réunionnaise.

Le CREFOP est l'instance de cette gouvernance pour les politiques régionales de l'emploi, de l'orientation et de la formation professionnelles. La commission relève que le Conseil régional en assure la co-présidence du plénier, du bureau et de deux de ses commissions. Par ailleurs, la commission rappelle que, selon le PACTE-PRIC, « l'État et le Conseil régional s'engagent à réunir au minimum, chaque trimestre, un Comité de pilotage opérationnel régional rattaché au CREFOP, afin d'assurer le déploiement et le suivi des actions menées dans le cadre du Pacte ». Elle recommande donc de réviser le nombre de réunions de CREFOP prévu dans les OB 2026.

La commission note que ces OB 2026 intègrent une volonté d'évaluation et que des indicateurs de suivi et d'impacts restent à définir.

Accompagner une politique éducative ambitieuse

La commission FER salue les actions volontaristes du Conseil régional en faveur de la réussite éducative, notamment la construction et rénovation de lycées, le développement du numérique éducatif et le renforcement des aides aux familles (EKIPAOU, restauration, transport), inscrites dans les OB 2026. Elle note cependant que des marges de progression persistent concernant les politiques d'orientation et de persévérance scolaire.

Sur l'orientation, la commission reconnaît les initiatives innovantes comme Lo Kar Loriantasyon, les ateliers publics SPRO, le portail orientanou.re ou les fiches orient'a nou. Néanmoins, elle observe une absence de coordination effective du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) par le Conseil régional, ce qui limite la cohérence et la lisibilité de l'action des différents acteurs impliqués dans l'information et l'orientation sur le territoire. Une meilleure coordination est indispensable pour donner du sens, dans la durée, aux dispositifs régionaux, la pérennité de l'action publique reposant sur la lisibilité et la cohérence des politiques mises en œuvre.

Concernant la persévérance scolaire, elle salue la création du Comité réunionnais pour la persévérance scolaire (2025) associant le Conseil régional, l'Académie, les Missions Locales et la CAF, ainsi que l'expérimentation du dispositif « Kap réussite » dans neuf lycées. Toutefois, elle appelle à l'élaboration d'un plan global de persévérance scolaire, précisant les actions, leurs

²¹ Rapport CESER Notre manière réunionnaise pour Faire Territoire(s) et Faire Société : Informer, Bâtir et Transmettre-Mars 2019

²² Préconisation n°14 de la Nouvelle société réunionnaise – CESER - 2025 (NSR)

financements et les indicateurs de suivi et d'évaluation, dont la restitution au CREFOP permettrait un pilotage plus cohérent des politiques éducatives. Ce plan doit être élaboré en lien avec une enquête menée auprès des lycéens.

Au regard des réalités constatées sur la qualité de conceptions et réalisations de certains lycées existants et des enjeux soulevés par le rapport Risques et résilience du CESER dont les impacts du changement climatique (cyclones plus intenses, élévation des températures), la commission FER attire l'attention du Conseil régional sur la nécessité de prendre en compte ces enjeux, dès la conception et dans la construction des futurs lycées. Pour la commission, cela revêt une importance majeure permettant de garantir la sécurité, la durabilité et le confort thermique des apprenants et des personnels de la communauté éducative, notamment à travers une approche adaptée au bâti tropical.

S'engager dans l'enseignement supérieur, la vie étudiante et la mobilité des étudiants

La commission FER se réjouit que les OB 2026 intègrent plusieurs préconisations du CESER issues de son avis sur le SRESRI 2025-2035²³, notamment la gouvernance partagée, la cohérence avec les autres schémas, le suivi par fiches actions, ainsi que la priorité donnée à la réussite étudiante et à l'amélioration des conditions de vie. Elle salue aussi la volonté du Conseil régional de favoriser en 2026 la création de Schémas Locaux de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation dans les cinq micro-régions, afin de garantir un aménagement équilibré du territoire éducatif et une égalité d'accès aux études, à la mobilité et aux conditions de vie étudiante. Cependant, la commission regrette que sa recommandation d'un plan d'urgence pour la première année de licence (L1), bien que jugée nécessaire, n'ait pas été retenue dans les orientations budgétaires actuelles.

Renforcer le pilotage de la politique de recherche et d'innovation de la collectivité régionale en interne et en partenariat

Sur le volet Recherche, la commission observe favorablement la mise en place des contrats d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) entre le Conseil Régional et les opérateurs de recherche. Cette démarche traduit une volonté de structurer un engagement partenarial autour d'objectifs partagés, de renforcer la coordination et la lisibilité des politiques régionales de recherche, et de garantir un pilotage fondé sur des indicateurs d'impact.

Elle salue, également la structuration de plateformes régionales technologiques d'appui aux entreprises et à la recherche (plateforme agroalimentaire, observatoire volcanologique du Piton de la Fournaise, pôle énergie, programmes agronomiques...).

Ces initiatives favorisent le lien entre recherche, innovation et développement économique, conformément aux préconisations émises par le CESER dans son avis sur le SRESRI 2025-2035.

Renforcer la qualité des formations au service des Réunionnais et du développement économique

²³ Avis du CESER sur le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'innovation (SRESRI) 2025-2035

La commission FER constate que le Conseil régional entend maintenir en 2026 ses dispositifs d'orientation et de formation professionnelles (forums, aides à la mobilité ...), témoignant de son engagement pour la qualification et la réussite des jeunes Réunionnais. Elle appelle toutefois à la vigilance quant à l'engagement financier de l'État dans la convention financière 2026 État-Région du PACTE/PRIC, essentielle pour sécuriser le financement des actions prévues.

La commission réaffirme que la réussite du CPRDFOP 2025-2030²⁴ dépend d'une articulation étroite entre la formation professionnelle et les orientations économiques du SRDEII, ces deux cadres partageant l'objectif d'anticiper les besoins en compétences et d'accompagner les mutations économiques du territoire. C'est pourquoi, elle salue la volonté de la collectivité, exprimée dans les OB 2026, de soutenir les filières économiques par la montée en compétences des Réunionnais, notamment à travers des accords-cadres et l'achat de places de formation dans les secteurs stratégiques. Toutefois, la commission s'interroge sur l'adéquation entre le nombre de places achetées et les besoins identifiés par les démarches de GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences) des contrats de filière.

²⁴ Contribution préalable du CESER au CPRDFOP et SRFSS 2025/2030

PRÉCONISATIONS

Préconisation 1 : Mobiliser pleinement le CREFOP, en particulier ses commissions pilotées par le Conseil régional pour renforcer la gouvernance et la cohérence des politiques d'orientation et de formation professionnelles.

La commission Formation Éducation Recherche recommande qu'une implication renforcée du CREFOP dans le pilotage, le suivi et l'évaluation soit confortée dans les OB 2026. Cette mobilisation doit s'appuyer tout particulièrement sur les deux commissions thématiques placées sous la coprésidence du Conseil régional :

- La Commission Formation/Compétences/Apprentissage et,
- La Commission Orientation/Sécurisation des parcours.

Ces deux instances constituent des leviers opérationnels essentiels pour garantir la cohérence entre les politiques d'orientation, de formation professionnelle, d'apprentissage et de développement économique.

Elle souligne que le renforcement du rôle opérationnel de ces deux commissions est une condition essentielle pour assurer :

- La cohérence entre les priorités budgétaires régionales et les besoins du territoire, identifiés dans le cadre du SRDEII et des GPEC de filière ;
- La programmation pluriannuelle des investissements en formation, fondée sur des diagnostics partagés et des indicateurs fiables ;
- La traçabilité des engagements financiers et des résultats obtenus, conformément aux objectifs de performance définis dans les OB.

Cette articulation entre gouvernance quadripartite et stratégie budgétaire renforcerait la lisibilité, l'évaluation et l'efficacité des politiques régionales, tout en garantissant une utilisation optimale des ressources publiques au service de la qualification, de l'emploi et de l'insertion durable à La Réunion.

Accompagner une politique éducative ambitieuse

Préconisation 2 : Intégrer dès la phase de conception des lycées une démarche de construction bioclimatique, résiliente et de qualité.

La commission préconise d'intégrer cette démarche afin de privilégier des matériaux adaptés au climat tropical, une ventilation naturelle optimisée, une orientation du bâti limitant les apports solaires directs, et des structures résistantes aux vents cycloniques, permettant la continuité éducative en cas d'aléa climatique.²⁵

²⁵ Préconisation n°14 du Rapport Risques et résilience : gérer l'inévitable, éviter l'ingéritable – septembre 2025
page 79/80

Préconisation 3 : Mettre en place un plan triennal en faveur de la persévérence scolaire (2026–2028)²⁶

La commission FER recommande l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan triennal pour la persévérence scolaire, couvrant la période 2026–2028, articulé autour de trois axes complémentaires : prévention, intervention et remédiation. Ce plan, co-construit par le Comité Réunionnais de la persévérence scolaire avec l'ensemble des acteurs de la communauté éducative, viserait à réduire durablement le décrochage scolaire et à renforcer la réussite éducative sur l'ensemble du territoire réunionnais. Il s'agirait d'un dispositif doté de crédits spécifiques, intégrés aux Orientations Budgétaires régionales et mobilisant les cofinancements de l'État, de l'Europe (FSE+) et des collectivités partenaires.

Elle propose que ce plan fixe des objectifs mesurables et progressifs :

- Réduction annuelle du taux de décrochage scolaire,
- Amélioration de l'assiduité et de la fréquentation des établissements,
- Augmentation du taux d'accès à une qualification ou à un premier emploi pour les jeunes concernés,
- Développement des actions d'accompagnement personnalisé et de mentorat.

Le suivi du plan serait assuré par un comité de pilotage régional, rattaché au CREFOP et réunissant l'ensemble des partenaires, chargé de produire un bilan trimestriel des indicateurs de progression et d'évaluer l'efficacité des dispositifs. Ce plan triennal constituerait un levier stratégique pour lutter contre les inégalités éducatives et sociales, renforcer la cohésion territoriale et préparer la jeunesse réunionnaise aux mutations économiques et professionnelles à venir.

Préconisation 4 : Conclure une convention pluriannuelle 2026-2027 de financement État-Région pour le Pacte-PRIC²⁷

La commission FER recommande la signature d'une convention financière pluriannuelle 2026–2027 entre

L'État et le Conseil régional, encadrant le Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC) et le Pacte régional pour l'emploi et la formation. Cette convention doit avoir pour objectif de sécuriser les financements de l'État sur la durée restante de la programmation et d'apporter une visibilité pluriannuelle aux opérateurs de la formation professionnelle et de l'insertion.

Une telle sécurisation est indispensable pour assurer la pérennisation des dispositifs de formation, d'accompagnement et d'insertion financés dans le cadre du Pacte et du PRIC, mais aussi pour garantir la continuité des parcours des bénéficiaires et la stabilité des opérateurs impliqués.

²⁶ Rapport CESER - La prévention et la lutte contre le décrochage scolaire - Un enjeu pour la société réunionnaise - Décembre 2017

²⁷ Avis du CESER sur le Rapport d'Activités et Comptes Annuels 2024 du Conseil Régional de La Réunion

La commission FER souligne que cette convention de financement pluriannuelle contribuerait à :

- Renforcer la prévisibilité budgétaire et la cohérence entre les politiques de l'État et du Conseil régional ;
- Stabiliser les plans d'action des partenaires du Service Public Régional de la Formation et de l'Emploi ;
- Et améliorer le pilotage stratégique au sein du CREFOP, par une visibilité accrue des ressources mobilisables à moyen terme.

Ainsi, la conclusion d'une telle convention, assortie d'engagements financiers clairement définis et garantis, apparaît comme une condition essentielle à la réussite et à la durabilité du Pacte et du PRIC sur la période 2026–2027.

S'engager dans l'enseignement supérieur, la vie étudiante et la mobilité des étudiants et renforcer le pilotage de la politique de recherche et d'innovation de la collectivité régionale en interne et en partenariat

La démarche de la commission sur ces thématiques s'inscrit dans la continuité des **préconisations formulées par le CESER dans son avis sur le SRESRI 2025–2035**.

Préconisation 5 : Créer un observatoire indépendant et un tableau de bord partagé, en cohérence avec le SRESRI

La commission confirme la nécessité de renforcer la culture de l'évaluation et du pilotage par la donnée pour accompagner la mise en œuvre du schéma.

Le CESER soulignait déjà dans son avis sur le SRESRI²⁸, la nécessité d'un observatoire régional transversal, capable d'agréger et d'analyser les données relatives au suivi des différents Contrats d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP), mais aussi à la réussite étudiante, à la vie universitaire, à la recherche, à l'innovation et à l'insertion professionnelle.

La commission préconise la création d'un tableau de bord régional partagé, mis à jour semestriellement, intégrant des indicateurs prioritaires, parmi lesquels :

- Le taux de réussite en première année de licence (L1),
- Les conditions de logement et de vie étudiante (offre, coût, accompagnement),
- Les taux d'insertion professionnelle à 6, 12 et 24 mois post enseignement supérieur,
- Les indicateurs de suivi et d'impact des COMP signés,
- Les données budgétaires consolidées relatives aux dépenses régionales en faveur de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

²⁸ Avis du CESER sur le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'innovation (SRESRI) 2025-2035

Préconisation 6 : Déployer un plan d'urgence pour la réussite en première année de licence (L1)

La commission FER réaffirme la nécessité de mettre en œuvre un plan d'urgence régional en faveur de la réussite en première année de licence (L1), appuyé sur des financements dédiés et identifiés dans les Orientations Budgétaires 2026. Ce plan doit permettre d'apporter des réponses adaptées aux réalités des difficultés que rencontrent les étudiants.

Cette préconisation fait écho à l'avis du CESER sur le Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI) 2025–2035²⁹, qui soulignait déjà la fragilité persistante du premier cycle universitaire à La Réunion et la nécessité d'un investissement ciblé pour lutter contre l'échec en L1. Le CESER y rappelait que la réussite en première année constitue un levier déterminant de justice sociale et d'efficacité du système éducatif, dans un contexte où le taux d'échec et d'abandon reste préoccupant.

Le plan d'urgence proposé viserait à favoriser la transition lycée–université, et la persévérance universitaire en sécurisant les parcours étudiants. Il aura pour objectif de renforcer l'accompagnement individualisé dès l'orientation au lycée et durant le premier semestre universitaire, en lien avec le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO).

Par ailleurs, l'alternance en licence et en master constitue un levier essentiel pour rapprocher les formations universitaires des besoins réels du monde économique. Elle permet d'orienter les étudiants vers des filières en tension — notamment celles où les entreprises peinent à recruter localement — en favorisant ainsi leur insertion dans le monde professionnel.

La commission préconise que ce plan soit adossé à des objectifs quantifiables et mesurables tels que :

- L'évolution du taux d'échec en L1,
- L'évolution du taux de passage en deuxième année,
- Le taux de suivi renforcé suite à abandon précoce et d'accompagnement vers des structures dédiées à l'orientation et à l'insertion.

Ces données devront être intégrées dans le tableau de bord SRESRI pour un suivi et une mesure d'impact. Ainsi, ce plan d'urgence constituerait un signal fort d'engagement en faveur de la jeunesse réunionnaise, traduisant la volonté régionale de garantir à chaque étudiant les conditions de réussite et d'épanouissement dans l'enseignement supérieur.

²⁹ Avis du CESER sur le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'innovation (SRESRI) 2025-2035

Préconisation 7 : Mettre en visibilité les filières et entreprises bénéficiaires de la recherche³⁰

La commission FER recommande :

- D'identifier de manière précise les entreprises et les filières du SRDEII bénéficiaires des dispositifs et plateformes soutenus, afin d'en mesurer l'impact réel sur le tissu économique local ;
- De vérifier la mise en œuvre opérationnelle du bénéfice économique attendu, notamment en matière de création de valeur ajoutée, d'emploi qualifié et de transfert de technologies ;
- D'assurer un suivi régulier des COMP et des plateformes régionales à travers d'indicateurs d'évaluation partagés, permettant d'ajuster les orientations et les financements en fonction des résultats observés ;
- De renforcer la coordination entre les acteurs de la recherche, de l'enseignement supérieur, de l'orientation et de la formation professionnelles et développement économique, afin d'optimiser les retombées pour les entreprises de La Réunion.

Renforcer la qualité des formations au service des Réunionnais et du développement économique

Préconisation 8 : Permettre la coordination du SPRO par le Conseil régional³¹

La commission FER préconise, dans le cadre des Orientations Budgétaires 2026, de renforcer le rôle de chef de file du Conseil régional dans la coordination du SPRO, en lui donnant les moyens humains, organisationnels et financiers nécessaires à l'animation du réseau des opérateurs de l'orientation (missions locales, Centres d'Information et d'Orientation -CIO-, France travail, organismes de formation, branches professionnelles, etc.). Une coordination régionale renforcée, adossée à une gouvernance claire via le CREFOP et sa commission "Orientation/Sécurisation des parcours", garantirait la lisibilité, la complémentarité et l'efficacité des politiques publiques d'orientation, en cohérence avec les objectifs budgétaires et les stratégies régionales de formation et d'emploi.

³⁰ Avis du CESER sur le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'innovation (SRESRI) 2025-2035

³¹ Contribution préalable du CESER au CPRDFOP et SRFSS 2025/2030 - Septembre 2025 / Orientation, un chemin de vie pour l'avenir – état des lieux et préconisations - Décembre 2023

Préconisation 9 : Articuler l'achat de formation avec les contrats de filière du SRDEII et les démarches de GPEC de filière³²

Afin de garantir une adéquation durable entre l'offre de formation et les besoins économiques du territoire, la commission recommande que la politique régionale d'achat de formation soit étroitement articulée aux contrats de filière définis dans le cadre du SRDEII et aux démarches de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) de filière.

Cette articulation vise à :

- Aligner les investissements en formation sur les besoins réels en compétences identifiés dans les filières stratégiques régionales (énergies renouvelables, économie bleue, numérique, agroalimentaire, ESS, santé, tourisme, etc.) ;
- Renforcer la pertinence et l'efficience de l'achat public de formation, en s'appuyant sur des diagnostics partagés issus des observatoires régionaux (Réunion Prospective Compétences, France Travail, OPCO) ;
- Anticiper les mutations économiques et technologiques en adaptant les programmes de formation initiale et continue aux évolutions des métiers. Ce dispositif garantirait une vision intégrée de la formation comme levier de développement économique, tout en assurant la valorisation des compétences locales et la sécurisation des parcours professionnels sur l'ensemble du territoire.

³² Contribution préalable du CESER au CPRDFOP et SRFSS 2025/2030

Avis de la commission « Qualité de vie, Culture et Solidarité » (QCS)

INTRODUCTION

La commission QCS tient à remercier la Direction générale adjointe du Développement humain et solidaire, et plus particulièrement sa directrice Madame Nadine CAROUPANIN, pour la présentation claire et détaillée des Orientations budgétaires 2026 du Conseil régional, ainsi que l'ensemble de ses équipes pour la qualité des échanges et des informations transmises lors des auditions.

La commission prend acte de la présentation des orientations budgétaires 2026, marquées par la poursuite des grandes priorités de la mandature : le développement humain, la culture, la jeunesse, la cohésion sociale, l'égalité et la solidarité. Dans un contexte économique et social encore fragile, la Direction générale adjointe a réaffirmé la volonté du Conseil régional de maintenir un haut niveau d'intervention publique, tout en intégrant les principes de sobriété, d'efficience et de redevabilité.

La commission souligne que cette orientation traduit un effort de continuité entre ambition politique et réalisme budgétaire, dans un contexte de baisse des dotations de l'Etat, témoignant d'une volonté de préserver les politiques de proximité et les dispositifs structurants qui contribuent à l'émancipation, à la cohésion et au bien-être des Réunionnaises et des Réunionnais.

OBSERVATIONS

Sur la thématique culture et sport

La commission QCS prend acte de la volonté du Conseil régional de promouvoir l'excellence culturelle et sportive, en mettant en valeur les spécificités locales et en encourageant la co-construction avec les acteurs du territoire. Elle salue l'engagement constant de la collectivité dans le développement du secteur sportif, notamment à travers le soutien apporté aux ligues et comités, la réhabilitation des infrastructures (CREPS), la valorisation des athlètes ainsi que les dispositifs d'accompagnement destinés aux lycéens et étudiants.

La commission souligne également l'attention portée par la collectivité aux initiatives issues des petites associations, souvent ancrées dans les quartiers ou auprès des publics les plus éloignés de la pratique culturelle et sportive. Comme il est mentionné dans le rapport des OB 2026, ces politiques visent à favoriser la participation citoyenne, à consolider les liens sociaux et à encourager l'émergence d'une excellence populaire, accessible à tous.

Dans ce cadre, la commission encourage le Conseil régional à aller vers une stratégie régionale de l'éducation populaire à La Réunion, fondée sur la transmission, la participation et l'émancipation des citoyens, en articulation avec les politiques d'insertion, de culture et de jeunesse.

Cette approche permettrait de mieux coordonner les initiatives locales, de valoriser les savoirs citoyens et d'amplifier les dynamiques de coopération entre les associations, les collectivités et les institutions éducatives.

La commission salue également la démarche engagée par la collectivité en matière de clarification des rôles respectifs des différentes collectivités territoriales dans le financement et l'accompagnement des associations culturelles et sportives. Cette volonté de clarification contribue à renforcer la lisibilité, la cohérence et la complémentarité des interventions publiques, au bénéfice du tissu associatif local.

Le Conseil régional réaffirme son ambition de valoriser et promouvoir la langue et la culture réunionnaises, de soutenir la création artistique, et d'offrir au public des équipements culturels et touristiques de qualité.

Enfin, la commission salue la volonté de renforcer la lisibilité de l'action culturelle régionale, tout en rappelant la nécessité d'assurer une meilleure articulation entre les acteurs culturels, les collectivités locales et les associations, dans une logique de réseau et de mutualisation des moyens, afin d'amplifier la vitalité culturelle et sportive du territoire.

Sur la thématique cohésion sociale et des solidarités

La commission QCS relève la continuité des dispositifs régionaux en faveur de la solidarité, de l'égalité femmes-hommes et de l'accompagnement des publics fragiles. Elle salue la volonté de la collectivité de consolider les politiques sociales tout en intégrant une approche d'évaluation et de prospective territoriale, essentielle pour mesurer l'impact réel des dispositifs et renforcer leur efficacité.

Concernant les thématiques de la jeunesse et de la citoyenneté, les Orientations budgétaires 2026 traduisent une orientation forte en faveur de l'engagement et de la participation. Le Conseil Régional des Jeunes, récemment lancé, demeure un outil central pour promouvoir la prise de parole, l'engagement citoyen et la sensibilisation aux valeurs républicaines. Il constitue un véritable espace d'apprentissage de la citoyenneté et de dialogue entre les jeunes et les institutions. Cette dynamique sera renforcée par la création d'un Conseil de vie lycéenne et la reconduction du budget participatif lycéen, permettant d'accroître le pouvoir d'agir des jeunes et de valoriser leurs initiatives.

Parallèlement, le Conseil régional entend donner la parole aux citoyens à travers des concertations thématiques sur des sujets structurants tels que la mobilité ou la concertation citoyenne dédiée aux SAR. Ces démarches visent à impliquer directement les Réunionnaises et les Réunionnais dans l'amélioration continue des politiques publiques régionales. Depuis 2023, la collectivité a également déployé des plateformes numériques de concertation afin de rendre la participation plus accessible. Ces outils, appelés à être renforcés et adaptés, ont vocation à devenir de véritables interfaces citoyennes de consultation publique.

La commission salue ces dispositifs de concertation, qui traduisent la mise en œuvre d'une démocratie participative régionale conçue comme un processus continu de dialogue, de prospective et d'innovation de l'ingénierie territoriale, garantissant une intermédiation constructive entre les acteurs publics, économiques et citoyens. Cette dynamique commune contribue à légitimer la décision publique par la transparence, l'écoute et l'évaluation partagée, tout en consolidant une gouvernance régionale plus inclusive et plus efficiente.

La SPL Réunion des Musées Régionaux poursuit son ambition de développer les structures muséales régionales en diversifiant la programmation, en augmentant la fréquentation et en améliorant la qualité de l'offre culturelle, scientifique et patrimoniale proposée au public. La commission salue également la poursuite de la préfiguration de « Linstitu la Lang Kréol, » qui contribuera à conforter la place du créole dans les institutions et la vie sociale réunionnaise.

Elle salue par ailleurs la réflexion engagée autour de la création d'un portail numérique régional dédié à la connaissance, au patrimoine, à l'économie et à la recherche scientifique et sociologique.

Cet outil pourrait constituer un levier d'innovation publique et de diffusion de la donnée territoriale, en lien avec la relance du CRIES-R (Comité régional pour l'information économique et sociale de la Réunion) et la politique régionale du numérique.

La commission souligne les initiatives engagées pour l'hébergement d'urgence et la lutte contre les violences intrafamiliales. Elle salue la montée en puissance du dispositif des Maisons des Femmes, aujourd'hui élargi au réseau des Maisons de la Mère et de l'Enfant, ainsi que des réflexions en cours sur la création de diplômes universitaires spécialisés pour renforcer la formation des professionnels.

La commission prend également acte des évaluations récentes qui ont mis en évidence la nécessité de renforcer la visibilité des acteurs labellisés et de garantir une couverture équilibrée sur les quatre bassins de vie du territoire. Elle encourage la collectivité à poursuivre cette logique d'évaluation territorialisée pour assurer une meilleure équité de l'action publique.

La commission salue le dispositif "Aller vers", mis en œuvre dans le cadre de la prévention et de l'accès à la santé des Réunionnaises et des Réunionnais, notamment à travers le déploiement des "dépistobus".

La commission salue également la volonté du Conseil régional de s'impliquer activement dans la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie, afin d'échanger directement avec les acteurs de terrain et de mieux comprendre les besoins réels de la population.

La commission note que la précarité alimentaire demeure un enjeu majeur pour la collectivité, avec un objectif de soutenir 20 000 bénéficiaires de l'aide alimentaire en 2026. Elle salue les réflexions engagées pour renforcer les partenariats et la coordination avec les acteurs associatifs.

Elle salue également la politique régionale en faveur du pouvoir d'achat des familles réunionnaises, notamment le maintien du prix encadré de la bouteille de gaz et l'ajustement plus équitable des dispositifs régionaux de soutien aux ménages modestes.

PRÉCONISATIONS

Sur la thématique culture et sport

Préconisation 1 : Évaluer et moderniser les dispositifs d'accompagnement culturel et sportif

La commission recommande de procéder à une évaluation qualitative et territorialisée des dispositifs de soutien, tels que Guétali, afin d'en améliorer la performance et la lisibilité. Cette démarche doit permettre de garantir un meilleur équilibre entre les territoires et d'assurer que les dispositifs répondent réellement aux besoins des structures bénéficiaires.

- Engager une revue des critères d'éligibilité et des modes d'accompagnement pour assurer une plus grande équité entre les territoires et entre petites et grandes structures.
- Simplifier les démarches administratives pour les associations locales et renforcer l'accompagnement par les services régionaux.
- Publier de manière annuelle un bilan d'impact de ces dispositifs afin de mesurer leur contribution à la cohésion sociale et à la vitalité culturelle du territoire.

Préconisation 2 : Créer une commission « Sport, Santé, Bien-être » au sein de la CTAP élargie

La commission QCS propose de créer une commission « Sport, Santé, Bien-être » au sein de la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP) élargie³³. Cette initiative a pour objectif de dynamiser la stratégie régionale en matière de sport, en intégrant un volet crucial consacré à la santé et au bien-être. La commission recommande de mobiliser davantage les acteurs concernés pour promouvoir une approche holistique du sport, qui inclut les bienfaits sur la santé des citoyens et encourage la pratique sportive pour tous, à tous les niveaux.

Cette préconisation, déjà formulée par la commission depuis 2023, s'inscrit dans une volonté de structurer la coordination entre les acteurs institutionnels, médicaux et associatifs pour promouvoir une approche globale du sport, considérée à la fois comme un levier de santé publique, de cohésion sociale et de qualité de vie.

Enfin, la commission s'interroge sur l'articulation de cette future instance avec le Plan Régional Santé Environnement (P.R.S.E.), dont la déclinaison territoriale devrait intégrer davantage la dimension "sport, santé et bien-être" afin d'assurer une cohérence d'ensemble des politiques publiques en faveur de la santé et de la qualité de vie à La Réunion.

³³ CESER, octobre 2022, Préconisation du rapport : Prévention santé : nouveaux regards et plus-values d'une approche mieux territorialisée.

Préconisation 3 : Accompagner la préfiguration de « L'institu la Lang Kréol » dans une logique de co-construction et de gouvernance partagée

La commission QCS prend acte de la préfiguration de "L'institu la Lang Kréol"³⁴, engagée par le Conseil régional, et salue cette démarche qui marque une étape importante pour la valorisation et la transmission du créole réunionnais. Cette préconisation, déjà formulée par la commission en 2023, s'inscrit dans la continuité de ses travaux en faveur de la reconnaissance du patrimoine linguistique et culturel de La Réunion.

Elle recommande que cette phase de préfiguration soit conduite dans un esprit de co-construction, associant l'ensemble des parties prenantes : associations linguistiques, chercheurs, artistes, enseignants, institutions éducatives, collectivités locales et citoyens. Cette approche participative doit permettre d'assurer une représentativité équilibrée et une appropriation collective de l'institut dès sa conception.

La commission souligne également la nécessité d'établir une feuille de route claire, précisant les objectifs, la gouvernance, les partenariats et les moyens humains et financiers mobilisés pour garantir la pérennité et l'efficacité de la structure.

Préconisation 4 : Renforcer la communication auprès des acteurs de terrain et l'accompagnement sur les appels à projets culturels

La commission QCS recommande de renforcer la communication et l'accompagnement des acteurs de terrain concernant les appels à projets culturels, en tenant compte des spécificités des petites structures associatives et des réseaux existants sur le territoire.

Cette préconisation, déjà formulée par la commission en 2024, vise à améliorer la lisibilité et l'accessibilité des dispositifs régionaux afin de garantir une participation plus équitable de l'ensemble des acteurs culturels, notamment dans les territoires les plus fragiles.

La commission encourage à mobiliser davantage les acteurs relais et les "têtes de réseaux", notamment au sein de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), qui jouent un rôle essentiel dans la diffusion des informations auprès des petites associations. Ces relais peuvent contribuer à toucher un plus large éventail d'acteurs culturels, y compris dans les quartiers défavorisés et les zones à faible densité d'équipements.

Elle recommande également de mieux coordonner les initiatives privées qui soutiennent la création, la diffusion et la valorisation de la culture réunionnaise, afin d'assurer une complémentarité efficace avec les dispositifs publics.

La commission suggère, dans cette perspective, la mise en place d'une gouvernance public/privé visant à structurer la coopération entre la Région, les entreprises mécènes, les fondations et les acteurs du secteur culturel, pour renforcer la cohérence, la visibilité et l'impact des financements culturels sur le territoire.

³⁴ CCEE, 2022, Korbèy shomin la vi biling kréol ek fransé – Le bilinguisme créol.

Sur la thématique cohésion sociale et des solidarités

Préconisation 5 : Renforcer la démarche "d'aller vers" pour une gouvernance régionale de proximité

La commission QCS salue le déploiement du dispositif Aller vers³⁵, notamment dans le cadre des politiques de prévention sanitaire à travers les dépistobus, qui constituent un exemple concret d'action publique de proximité. Cette démarche, centrée sur l'écoute, la présence sur le terrain et l'adaptation aux besoins réels des populations, répond pleinement aux ambitions de la Nouvelle Société Réunionnaise (NSR) visant à rapprocher les institutions des citoyens et à renforcer la cohésion territoriale.

La commission recommande d'élargir et de systématiser cette logique d'"aller vers" dans l'ensemble des champs de l'action publique qu'il s'agisse du social, de l'emploi, de la culture, de la santé ou encore de la citoyenneté afin d'en faire une véritable méthode de gouvernance.

Cette approche suppose une coordination renforcée entre les acteurs du territoire : collectivités locales, EPCI (établissement public de coopération intercommunale), associations, maisons de services au public et structures de médiation, qui doivent être pleinement impliqués dans la conception et la mise en œuvre de ces dispositifs.

Préconisation 6 : Co-construire une charte de la participation citoyenne à l'échelle régionale

La commission QCS propose la co-construction, avec l'ensemble des acteurs institutionnels, économiques, associatifs et citoyens, d'une charte de la participation citoyenne³⁶. Cette charte aurait vocation à formaliser un cadre de référence commun pour l'ensemble des démarches de concertation, de consultation et de co-construction menées sur le territoire régional.

Elle constituerait un outil stratégique de gouvernance territoriale, destiné à renforcer la transparence, la redevabilité et la confiance entre les citoyens et les institutions.

La commission souligne que cette démarche doit s'appuyer sur une concertation élargie, associant l'ensemble des parties prenantes, afin de garantir une appropriation collective du texte et de ses objectifs.

Le CESER, en tant qu'espace d'intermédiation et de dialogue, pourrait jouer un rôle structurant dans la définition de ce cadre de référence, en accompagnant la mise en œuvre des engagements et en assurant un suivi dans le temps.

³⁵ CESER, octobre 2022, Préconisation du rapport : Prévention santé : nouveaux regards et plus-values d'une approche mieux territorialisée.

³⁶ CESER, 2020, Préconisation du rapport : Faire de La Réunion du Millénium un territoire à citoyenneté positive.

Préconisation 7 : Coordonner les acteurs de la lutte contre les violences faites aux femmes

La commission recommande de renforcer la coordination entre les différents acteurs engagés dans la lutte contre les violences faites aux femmes, afin de garantir une meilleure cohérence et une plus grande efficacité des dispositifs existants.

- Structurer un cadre de concertation entre les associations concernées, les services de l'État et les acteurs médico-sociaux.
- Renforcer la visibilité et l'accessibilité des dispositifs tels que l'élargissement des Maisons des femmes et les outils d'alerte numériques (Mon Shérif).
- Favoriser la formation et la professionnalisation des intervenants, et assurer une couverture territoriale équilibrée sur les quatre bassins de vie.

Préconisation 8 : Aller vers une stratégie régionale de l'Éducation Populaire à La Réunion

La Commission QCS préconise que la collectivité régionale se dote d'un Plan Régional d'Éducation Populaire de La Réunion³⁷ (PREP 974). Ce plan devra clairement identifier l'ensemble des politiques publiques déjà financées qui contribue à l'émancipation de la population.

Cette préconisation, déjà formulée par la commission en 2024, s'inscrit dans la continuité des travaux menés sur la cohésion sociale et la participation citoyenne. Elle vise à doter le territoire d'un cadre structurant pour mieux coordonner les initiatives d'éducation populaire, en valorisant les démarches d'apprentissage collectif, de transmission culturelle et de participation citoyenne.

La commission encourage le Conseil régional à renforcer cette dynamique par une gouvernance partagée, incluant des groupes de travail multipartites avec des représentants des collectivités locales, des associations et des bénéficiaires.

³⁷ Contribution, 2023, l'éducation populaire à La Réunion, une exigence pour re-faire société au XXI^e siècle



AXE 2

Le développement économique

Avis de la commission « Economie, Emploi et Innovation » (EEI)

INTRODUCTION

La commission « Economie, Emploi et Innovation » du CESER de La Réunion remercie la présence de M. Jean-Pierre CHABRIAT, délégué à l'enseignement supérieur, à la recherche et à la transition énergétique. Elle salue également les équipes de la Direction Générale Adjointe de l'Economie et de l'Innovation (DGAEI) pour la qualité de leur présentation des orientations budgétaires 2026.

Elle salue le Conseil régional pour la signature des contrats de filière « *Bâti Tropical* » et « *Agro-alimentaire* », ainsi que finalisation des travaux pour les contrats de filière « *Numérique* » et « *Industries de l'image* » en fin d'année 2025.

OBSERVATIONS

Sur la thématique du développement du tissu économique et la création d'emplois

Les lancements en 2025 de l'instrument financier FAIRE et du dispositif d'accompagnement KAP TPE, traduisent une volonté affirmée de soutenir plus efficacement les petites entreprises et les porteurs de projets locaux. En 2026, le Conseil régional souhaite s'orienter vers un accompagnement renforcé et individualisé, en particulier sur la micro-région Est, territoire où le tissu économique demeure plus fragile et où les besoins en ingénierie, en financement et en structuration sont particulièrement marqués.

La filière Aéronautique et drone a fait l'objet d'une étude relative à la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC), qui met en évidence un déficit prévisionnel estimé à près de 1 300 emplois d'ici à 2030, traduisant une tension importante sur le marché du travail dans ce secteur stratégique. Elle souligne également l'urgence de renforcer les dispositifs de formation et de développement des compétences, afin d'anticiper les besoins en main-d'œuvre qualifiée et de soutenir la compétitivité de la filière face aux évolutions technologiques et industrielles à venir.

La commission rappelle sa préconisation issue de son avis sur les Orientations Budgétaires 2025³⁸ concernant le renforcement des missions du point d'information sur l'octroi de mer et **l'élargissement de ses missions** afin d'en faire un véritable outil de communication, de pédagogie et d'accompagnement au service des entreprises. Cette démarche globale vise à favoriser la compréhension et l'appropriation du dispositif par les entreprises.

Sur la thématique de la relance du tourisme

Le Comité Réunionnais du Tourisme (CRT) constitue un maillon essentiel pour structurer et dynamiser la gouvernance du secteur touristique à l'échelle régionale. Son démarrage effectif

³⁸ CESER Réunion, Avis sur les Orientations Budgétaires, Novembre 2024

apparaît aujourd’hui comme une priorité afin de renforcer la cohérence, la coordination et la lisibilité de l’action publique dans ce domaine stratégique pour l’économie réunionnaise. Le CRT devrait trouver toute son effectivité en 2026, avec la volonté de mettre en place un contrat de territorialisation associant les offices de tourisme, pleinement intégrés dans la gouvernance de cet EPIC. Une feuille de route partagée sera établie. Ce comité devra permettre au secteur de faire face aux différents défis : baisse de la clientèle locale, attractivité des métiers ou encore résilience face aux crises.

Sur la thématique de l’agriculture forte et durable pour tendre vers la souveraineté alimentaire

La commission prend note de la volonté du Conseil régional d’élaborer une nouvelle stratégie agricole courant 2026, répondant à la nécessité de repenser les orientations en matière d’agriculture et de souveraineté alimentaire. Cette réflexion pourrait prendre la forme d’États Généraux de l’Agriculture, conformément à la préconisation formulée par le CESER dans son avis relatif au Budget Primitif 2025.

Elle encourage l’accélération de la collectivité régionale dans la préparation de l’intégration de la compétence agricole dans un peu plus de 2 ans. Cette dernière est une opportunité pour notre île de gagner en efficacité en définissant précisément les périmètres de chacun des acteurs et de s’approcher, ainsi, de la souveraineté alimentaire.

Sur la thématique du soutien à l’industrie de l’image, du cinéma et de l’audiovisuel

Dans le cadre du programme France 2030, un projet de création d’un Pôle territorial des Industries Culturelles et Créatives (ICC) sera porté par la collectivité régionale. Ce projet a pour objectif de mutualiser l’ingénierie, les infrastructures et les ressources au service des entreprises réunionnaises du secteur, afin de renforcer leur structuration, leur compétitivité et leur rayonnement à différentes échelles.

Cette filière fait l’objet d’une mobilisation d’instruments financiers dédiés, à travers le fonds de co-production et l’augmentation du plafond du fonds de soutien au cinéma, à l’audiovisuel et au jeu vidéo. Ces mesures traduisent l’ambition affirmée du Conseil régional de soutenir et de développer la filière, dans un contexte marqué par une forte hausse du nombre et de la qualité des projets déposés.

Une attention particulière devra être portée à la gestion des infrastructures entre ce Pôle territorial et la future Maison du Cinéma et du Jeu Vidéo, afin d’assurer la cohérence et la complémentarité des dispositifs, et de garantir une stratégie intégrée de développement des industries culturelles et créatives sur le territoire réunionnais.

Sur la thématique de l’économie sociale et solidaire

La commission rappelle l’importance pour les territoires d’une politique régionale privilégiant les achats socialement et écologiquement responsables. Dans cette optique, elle a formulé diverses préconisations dans sa contribution ‘*Les retombées socio-économiques du SPASER*’³⁹.

³⁹ CESER Réunion, *Les retombées socio-économiques du SPASER*, Décembre 2024

La commission regrette que le SPASER ne soit toujours pas adopté et intégré aux orientations budgétaires alors même qu'il s'agit d'une obligation légale.

Sur la thématique du numérique au carrefour des politiques publiques régionales

La commission salue la future mise en œuvre d'un nouveau câble sous-marin à la suite de l'obtention par La Réunion d'un appel d'offres européen compétitif. Ce câble a vocation à accompagner notre territoire dans son développement économique et à renforcer sa résilience numérique.

Le Centre de Réponse aux Incidents de Sécurité Informatique (CSIRT), dont l'action contribue de manière significative à la cybersécurité du territoire et à la protection des systèmes d'information publics et privés, proposera de nouveaux services en 2026. La commission relève l'enjeu de maintenir les financements alloués au *European Digital Innovation Hub* (EDIH), compte tenu de la multiplication et de la sophistication croissante des attaques cyber, qui représentent un enjeu stratégique majeur pour la continuité des services, la protection des données et la confiance numérique à La Réunion.

En 2025, le Comité Régional de la Donnée et de l'Intelligence Artificielle (CRDIA) a été installé. Cette instance de gouvernance vise à structurer, coordonner et accompagner les politiques régionales dans le domaine de la donnée et de l'IA. La commission rappelle, à ce titre, la préconisation formulée dans sa contribution d'avril 2025, intitulée « *Le numérique : moteur de compétitivité et d'attractivité des entreprises* »⁴⁰, portant sur la mise en place d'une charte régionale d'usage des données, qui pourrait être étendue à l'IA afin d'encadrer les pratiques, garantir la transparence et promouvoir un usage éthique et responsable des technologies numériques.

Enfin, la commission souligne l'importance d'une articulation étroite entre le CRDIA et le Comité Régional pour l'Information Economique et Sociale de La Réunion (CRIES-R), afin de favoriser la cohérence des actions, la mutualisation des expertises et la complémentarité des démarches dans le cadre de la stratégie régionale de transformation numérique et de sécurisation des données.

⁴⁰ CESER Réunion, *Le numérique : moteur de compétitivité et d'attractivité des entreprises*, Avril 2025

PRÉCONISATIONS

Préconisation 1 : Constituer un écosystème de référents en évaluation

Face à une croissance atone, une économie en difficulté, un taux de chômage et de pauvreté constant, ainsi qu'un pouvoir d'achat en diminution, la mesure de l'impact des politiques économiques est essentielle pour orienter l'action publique et prioriser les investissements.

En effet, la mise en place d'évaluation ex-ante (amont), in-itinere (en cours), et a posteriori de ces dernières permettrait de maximiser l'impact des investissements et de leurs retombées socio-économiques.

Le CESER rappelle sa contribution « *Quelles valeurs territoriales de l'action publique ?* »⁴¹, qui proposait la création d'un écosystème des acteurs de l'évaluation en formant élus et agents publics sur les standards méthodologiques pour renforcer la culture de l'évaluation.

Préconisation 2 : Formaliser des conventions de partenariat avec les EPCI dans le cadre du SRDEII

A l'instar de la Région Guadeloupe et afin de renforcer l'efficacité de la mise en œuvre du SRDEII, le CESER préconise d'établir des conventions de partenariat formalisées entre la Région et les Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Ces conventions auraient pour objectifs :

- **De structurer la coopération** entre la Région et les EPCI autour des priorités stratégiques définies par le SRDEII,
- **De préciser les niveaux d'intervention et les champs de compétences** respectifs de chaque acteur, afin d'éviter les doublons, de garantir la complémentarité des actions et de favoriser une répartition claire des rôles,
- **D'assurer un suivi partagé et une évaluation concertée** des actions menées, en s'appuyant sur des indicateurs communs et des instances de pilotage adaptées,
- **D'améliorer la lisibilité et la visibilité des politiques** de développement économique auprès des entreprises, des porteurs de projets et des partenaires institutionnels,
- **De favoriser une coordination étroite entre les acteurs publics et privés** (collectivités, agences de développement, chambres consulaires, réseaux d'entreprises, etc.) afin d'assurer la continuité et l'efficacité des dispositifs sur l'ensemble du territoire régional.

La mise en place de ces conventions permettra de consolider la gouvernance économique territoriale, de renforcer la cohérence des interventions publiques et de garantir une meilleure articulation entre la stratégie régionale et les dynamiques locales de développement.

⁴¹ CESER Réunion, *Quelles valeurs territoriales de l'action publique ?* Décembre 2024

Préconisation 3 : Mettre en place une gouvernance à trois niveaux pour le pilotage stratégique et opérationnel du SRDEII

Afin d'assurer un pilotage efficace, cohérent et concerté du SRDEII, le CESER préconise de structurer **une gouvernance à trois étages** articulant stratégie, coordination et mise en œuvre :

- **Un Comité d'Orientation Stratégique (COS)**, qui définit les grandes orientations, valide les priorités régionales et veille à la cohérence avec les autres schémas régionaux stratégiques (CPRDFOP, SAR, SRESRI),
- **Un Comité de Pilotage (COPIL)**, qui met en œuvre les orientations du COS, suit les contrats de filière et ajuste les plans d'action régionaux,
- **Un Comité Technique (COTECH)**, qui assure le suivi des actions, la production d'indicateurs et l'alimentation de la boucle d'évaluation.

Sur la thématique du développement du tissu économique et la création d'emplois

Préconisation 4 : Intégrer une commission « commerce » au sein de la CTAP

Dans son expression « *Coopérer pour revitaliser : construire ensemble le commerce de demain dans les Outre-mer* »⁴², le CESER proposait de mettre en place une commission thématique « Commerce » au sein de la CTAP, afin de garantir la cohérence entre les schémas locaux de développement commercial et les documents stratégiques régionaux tels que le SRDEII, le SAR et les documents d'urbanisme (SCOT, PLU). Cette commission contribuerait à une concertation permanente entre acteurs publics et privés autour des enjeux de planification commerciale, mais aussi d'anticipation et la coordination des politiques économiques et d'aménagement.

Sur la thématique de l'innovation et de l'accompagnement des secteurs d'avenir

Préconisation 5 : Accompagner le développement de la filière cosmétique

Lors des orientations budgétaires 2025⁴³, le CESER avait recommandé la définition et la mise en œuvre d'une stratégie globale d'accompagnement de la filière cosmétique à La Réunion, intégrant le recensement des acteurs, la structuration de la filière, le soutien à l'innovation et à la recherche, ainsi que la promotion des produits sur les marchés nationaux et internationaux. Cette démarche vise à renforcer la compétitivité, le positionnement premium et l'attractivité économique de la filière sur le territoire.

⁴² CESER Réunion, *Coopérer pour revitaliser : construire ensemble le commerce de demain dans les Outre-mer*, Septembre 2025

⁴³ CESER Réunion, *Avis sur les orientations budgétaires*, Novembre 2024

Sur la thématique de l'agriculture forte et durable pour tendre vers la souveraineté alimentaire

Préconisation 6 : Co-construire un contrat agricole 2026-2030 au sein du SRDEII

A l'occasion des États Généraux de la canne de Juin 2025⁴⁴, le CESER appelait à la refondation d'un contrat agricole réunionnais 2025-2030 bâti sur une approche concertée et représentative de la diversité des productions et des acteurs concernés.

Parallèlement, alors que les orientations de la Commission européenne pour le cadre financier pluriannuel 2028-2035 sont en cours de révision et que la politique de cohésion tend à se renationaliser, et à l'heure où la collectivité régionale se prépare à l'intégration de la compétence agricole en 2028, il est urgent de construire une stratégie partagée, permettant de répondre aux défis économiques, environnementaux et sociaux auxquels le monde agricole est confronté, tout en renforçant la résilience et l'attractivité du secteur à long terme.

Sur la thématique du soutien à l'industrie de l'image, du cinéma et de l'audiovisuel

Préconisation 7 : Concevoir un récit audiovisuel, véritable corpus vivant de l'identité réunionnaise « Il était une fois La Réunion »

Dans son rapport intitulé « *Notre manière réunionnaise d'agir pour faire territoire(s), faire société : Informer, bâtir et transmettre* »⁴⁵, le CESER de La Réunion avait déjà formulé, la proposition de concevoir une émission pédagogique audiovisuelle intitulée « *Il était une fois La Réunion* ». Cette initiative vise à favoriser l'éveil citoyen et la pratique de la démocratie au quotidien, en rendant accessibles les grands principes de fonctionnement de l'économie réunionnaise et de ses institutions.

Dans le cadre de la démarche engagée autour de la « *Nouvelle Société Réunionnaise* »⁴⁶, le CESER réaffirme la pertinence et l'actualité de cette proposition. Il en préconise aujourd'hui une évolution ambitieuse, destinée à faire de ce projet un véritable récit collectif structurant, à la croisée de la mémoire, de la compréhension du présent et de la projection vers l'avenir, afin de renforcer le sentiment d'appartenance et la cohésion sociale à l'échelle du territoire.

La filière des industries de l'image à La Réunion, qui a atteint un niveau de maturité reconnu, pourrait jouer un rôle central dans la conception et la production du récit audiovisuel. Son implication permettrait de mobiliser l'expertise locale en matière de réalisation, production, animation, post-production et scénarisation, tout en valorisant les talents régionaux et en renforçant la dimension identitaire et culturelle du projet.

En associant directement les acteurs locaux de l'image, ce projet ne se limite pas à une simple initiative pédagogique ou institutionnelle : il devient un véritable corpus vivant de l'identité réunionnaise, reflet des savoir-faire et de la créativité locale, tout en contribuant à la structuration et au rayonnement de la filière à l'échelle régionale, nationale et internationale.

⁴⁴ CESER Réunion, *Expression relative aux États Généraux de la canne et à la construction d'un contrat agricole réunionnais pour 2030*, Juin 2025

⁴⁵ CESER Réunion, *Notre manière réunionnaise d'agir pour faire territoire(s), faire société : Informer, bâtir et transmettre*, Mars 2019

⁴⁶ CESER Réunion, *Nouvelle Société Réunionnaise*, Juin 2025

Sur la thématique de la relance du tourisme

Préconisation 8 : Valoriser les patrimoines immatériels et les initiatives touristiques locales par la médiation numérique

Le CESER recommande de soutenir des projets dans chaque bassin de vie touristique visant à recenser et valoriser le tourisme solidaire, culturel et patrimonial. Il apparaît judicieux d'associer les habitants à la narration de leur territoire, favorisant la co-construction de parcours et d'expériences territoriales, comme cela avait été proposé dans la contribution « Notre tourisme : valoriser, vivre et préserver ».

Accessibles et interactifs, les outils numériques développés ont vocation à inclure plateformes, cartographies et applications mobiles tout en proposant des contenus inclusifs (formats, publics). La formation des professionnels à la médiation numérique renforce la qualité et la pertinence des contenus. L'objectif est d'ancrer le tourisme dans les territoires et de valoriser les patrimoines immatériels. Cette approche favorise un tourisme inclusif, participatif et innovant, enrichissant l'expérience des visiteurs. Elle contribue à renforcer la visibilité, l'attractivité et la durabilité des initiatives locales.



AXE 3

Le développement durable et la transition écologique

Avis de la commission « Aménagement Durable de l'Espace Régional » (ADER)

INTRODUCTION

L'exercice budgétaire 2026 s'inscrit dans un contexte à la fois incertain et exigeant pour le territoire réunionnais.

Les impacts du changement climatique s'intensifient et mettent en tension les infrastructures et les services essentiels, à l'image de Garance qui a fortement dégradé le réseau routier régional. Par ailleurs, les épisodes de sécheresse et les tensions croissantes sur la ressource en eau tendent à accentuer les déséquilibres territoriaux.

Face à ces défis, les politiques régionales d'aménagement, de mobilité, d'énergie et d'environnement doivent conjuguer résilience, équité territoriale et sobriété foncière. L'année 2026 marque à ce titre plusieurs échéances structurantes :

- L'arrêt du Schéma d'aménagement régional (SAR) révisé, document fondateur de la planification territoriale à l'horizon 2050 ;
- La révision de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) pour la période 2024-2033, qui doit inscrire le territoire dans une trajectoire d'autonomie énergétique ;
- La mise en œuvre opérationnelle du Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) ;
- Le lancement de la nouvelle Délégation de service public (DSP) Cars jaunes amenée à donner un nouvel élan aux transports en commun
- Le lancement effectif de la seconde phase de la Nouvelle Route du Littoral (NRL), à travers les marchés de travaux du viaduc et des digues associées.

Dans un contexte de ressources publiques contraintes et de besoins d'investissements élevés, la commission appelle la collectivité régionale à maintenir le cap quant aux investissements relatifs à la poursuite des grands chantiers, l'accélération des transitions et la consolidation des services existants, dans une logique de durabilité.

OBSERVATIONS

Sur la thématique Logement

Au regard de la situation critique actuelle, illustrée par la récente étude de l'INSEE portant à 172 500 logements à construire entre 2021 et 2050, l'ensemble des pouvoirs publics doit se saisir de cet enjeu. La commission salue à ce titre la participation de la collectivité à un dispositif complémentaire au FRAFU, sur ses fonds propres, portant sur le déblocage d'une quinzaine d'opérations aujourd'hui en attente, susceptibles de déboucher sur la production d'un millier de logements.

La commission rappelle que d'ici 2050, la part des jeunes et celle des seniors serait identique (27 %)⁴⁷. L'effectif des personnes âgées de 75 ans ou plus, encore très faible actuellement, serait multiplié par quatre. Cette augmentation du nombre de personnes âgées soulève de nouveaux défis pour répondre aux besoins liés notamment à la perte d'autonomie, qui se manifestent à travers la nécessité d'anticiper l'habitat et le parcours résidentiel des seniors⁴⁸.

Sur la thématique des Grands projets et Mobilités

La commission observe que les Orientations budgétaires 2026 traduisent une volonté de concilier la poursuite des grands chantiers structurants (Nouvelle Route du Littoral, contournantes, échangeurs, etc.) avec une montée en puissance progressive des mobilités durables (voies réservées aux transports en commun, Réunion Express, vélo, covoiturage, etc.).

La Nouvelle Route du Littoral, après la mise en service de la première section entre Saint-Denis et La Grande Chaloupe, entre dans une phase de travaux décisive pour la portion en viaduc entre La Grande Chaloupe et La Possession, notamment avec les travaux de mise en service de l'échangeur de La Possession. Afin de renforcer l'acceptabilité, la commission rappelle l'importance d'informer la population sur l'avancée des travaux en cours et ceux à venir, qui représenteront une contrainte en 2026, mais un réel intérêt (tant sur le plan sécuritaire qu'en terme de connectivité) dès 2027.

Au-delà de ce chantier majeur, la commission note la poursuite d'une politique de grands travaux routiers visant à moderniser le réseau régional (contournante de Saint-Joseph, liaison RN1-RN5, nouveaux ponts et échangeurs). Ces opérations répondent à un besoin réel de désenclavement, mais leur multiplication pose la question du modèle de mobilité dominant, encore largement centré sur la voiture individuelle. Dans ce cadre, la commission salue le lancement du projet Réunion Express, porté par un Groupement d'intérêt public (GIP), voire une Société de grands projets (SGP) comme le CESER l'avait préconisé⁴⁹, appelé à structurer l'offre de transport collectif à l'échelle régionale et d'assurer la pérennité des projets planifiés.

La commission salue par ailleurs la signature entre l'ensemble des Autorités organisatrices de la mobilité (AOM) d'une feuille de route des mobilités issue des États généraux (EGM). Cette

⁴⁷ INSEE - « La population réunionnaise à l'horizon 2050 », no 29 - 2017

⁴⁸ CESER Réunion – L'Habitat réunionnais à l'horizon 2050 : un projet de société – Préconisation n°6 - Octobre 2023

⁴⁹ CESER Réunion - *Quels déplacements professionnels pour La Réunion ?* - Contribution aux Etats Généraux des Mobilités - Décembre 2023

dernière doit permettre de nourrir la révision du Schéma d'Aménagement Régional (SAR) et du Schéma Régional des Infrastructures et des Transports (SRIT) et mettre en cohérence des initiatives entreprises par les différents acteurs au regard des mouvements pendulaires aujourd'hui connus et projetés et des capacités de financement à long terme.

La commission note par ailleurs le projet de développement de la tarification régionale inter-réseaux, comme elle le préconisait dans sa contribution aux EGM.⁵⁰

La commission prend par ailleurs acte de la nouvelle DSP intégrant le projet Car Jaune 2025-2032 qui prévoit notamment une offre améliorée à travers des Cars à haut niveau de service (CHNS) avec des voies dédiées, des flottes de véhicules spécifiques (car à étage) et une fréquence renforcée aux heures de pointe. Le développement de tels aménagements constitue en cela la condition sine qua non de la bonne marche du dispositif actuel, tout en assurant une transition vers le projet de réseau ferré.

Sur la thématique Aménagement du territoire

L'année 2026 sera marquée par une étape décisive : l'arrêt du Schéma d'Aménagement Régional (SAR) révisé, document fondamental pour la planification du territoire à l'horizon 2050.

La commission prend acte de la relance du processus de révision, après la résiliation du marché initial d'assistance à maîtrise d'ouvrage et la relance en quatre lots thématiques (Schéma de mise en valeur de la mer, biodiversité, adaptation au changement climatique, évaluation environnementale). Elle salue la méthodologie participative, combinant rencontres territoriales, convention citoyenne et consultation des acteurs institutionnels, qu'elle invite à poursuivre et le partenariat étroit avec les acteurs locaux dans l'élaboration de la stratégie d'adaptation au changement climatique, comme préconisé dans ses derniers avis⁵¹.

La commission attire l'attention sur la complexité du contexte législatif national, entre trajectoire Zéro artificialisation nette (ZAN), planification écologique et réformes de la gouvernance territoriale, qui exige du Conseil régional une posture claire de coordination et de pédagogie auprès des EPCI et communes. Les enjeux de lutte contre l'artificialisation des sols et de préservation de la biodiversité imposent en outre d'inscrire l'aménagement dans une trajectoire conforme à l'objectif ZAN. Cette logique de sobriété foncière doit s'articuler avec une dynamique de résilience face aux risques, en localisant les futurs développements urbains dans des secteurs peu exposés, disposant de ressources suffisantes (notamment en eau) et d'une bonne accessibilité. Le CESER salue à ce titre les travaux du Conseil régional visant à territorialiser la trajectoire ZAN dans un délai contraint, exigé par la loi. Cette démarche, complexe mais indispensable, devra permettre de poser les bases d'un débat éclairé sur la trajectoire de développement désiré, pour passer de territoires de projets à un projet de territoire régional, en lien étroit avec la révision parallèle du SAR.

⁵⁰ CESER Réunion - Quels déplacements professionnels pour La Réunion ? - Contribution aux Etats Généraux des Mobilités - Décembre 2023

⁵¹ CESER Réunion - Avis sur les orientations budgétaires 2025 et le rapport d'activité et comptes administratifs 2024 - Novembre 2024 et Juin 2025

Enfin, la commission salue la mise en place à venir d'une gouvernance régionale dédiée à l'aménagement, comme préconisé dans le rapport « L'Habitat réunionnais à l'horizon 2050, un projet de société »⁵². Sa représentation élargie devra permettre de construire une stratégie régionale de l'habitat partagée, soutenue par des ateliers thématiques et un processus de concertation associant maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et maîtrise d'usage.

Sur la thématique Biodiversité

La Réunion, classée parmi les 37 hotspots mondiaux de la biodiversité, porte une responsabilité majeure en matière de préservation des écosystèmes terrestres et marins.

La commission salue la perspective de la consolidation de l'Agence régionale de la biodiversité (ARB). Elle prend également acte des travaux entamés dans le cadre de l'élaboration de la future Stratégie régionale de la biodiversité, afin d'en assurer la cohérence et l'adaptation avec les orientations de la Stratégie nationale pour la biodiversité 2030 qui n'intègre pas de mesures de protection spécifique pour l'Outre-mer.

Sur la thématique Gestion des déchets

L'approbation du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) a constitué une étape importante, qu'il convient désormais de mettre en œuvre.

La commission observe positivement la dynamique sur ce sujet et souligne la nécessité d'un pilotage clair et transversal : la réussite du plan dépendra de la capacité à mobiliser simultanément les EPCI, les opérateurs privés et les associations. Elle rappelle l'opportunité de monopoliser fréquemment les structures de coopération existantes afin de faciliter la mise en œuvre du plan, en faisant de la CCES la véritable instance de coordination, d'animation et de pilotage de la politique des déchets sur le territoire et de réunir la CTAP pour régler les considérations relevant des différentes structures publiques sur cette thématique. La commission rappelle à ce titre qu'à l'instar des carrières, la réponse aux enjeux relatifs aux nouvelles Installations de stockage de déchets ultimes (ISDU) nécessite une coordination entre l'ensemble des acteurs, en s'emparant de la considération de leur acceptation, à travers une démarche de démocratie locale permanente, dans l'optique de partager une stratégie régionale répondant à un intérêt général pour la société réunionnaise.

La commission note enfin une efficacité fragile des filières REP, faute de contrôles faits localement, quand bien même les éco-organismes perçoivent les taxes.

⁵² CESER Réunion - L'Habitat réunionnais à l'horizon 2050, un projet de société – Octobre 2023

Sur la thématique Energie

Le rapport d'orientations budgétaires met en avant les progrès remarquables du territoire en matière de production d'électricité décarbonée — 92,4 % en 2024 — tout en rappelant la dépendance persistante à des ressources importées (88,7 % de l'énergie consommée).

La commission salue la préparation de l'étude "Futur énergétique 2050", conduite avec l'État, qui permettra de s'inscrire dans une temporalité synchrone à celle du SAR, comme préconisé⁵³ et dont la PPE révisée fera office de volet énergie. Cette dernière devra embarquer l'ambition d'une autonomie réelle et territorialisée, en mesurant les potentiels d'accélération envisagés par l'ADEME⁵⁴, fondée sur la valorisation des ressources locales : solaire, biomasse, géothermie, énergies marines, hydrogène vert.

Au-delà des aspects techniques, ces objectifs doivent intégrer des considérations économiques, sociales et environnementales. La commission attire ainsi l'attention sur le besoin d'accompagnement de cette mutation qui passera par un soutien à l'investissement des ménages et entreprises, un développement des compétences nouvelles et une insertion professionnelle dans les filières vertes. Elle salue à ce titre l'apparition d'un dispositif Kap photovoltaïque solidaire à l'attention des ménages précaires. La commission invite à ajuster les orientations au regard des indicateurs de la PPE : seul l'indicateur visant à réaliser des économies d'électricité grâce aux actions de la Maîtrise de l'Energie (MDE) est aujourd'hui atteint, les trois autres étant loin des objectifs affichés.

⁵³ CESER Réunion - *Avis sur le rapport d'activité et comptes administratifs* - Juin 2025

⁵⁴ ADEME - *Vers l'autonomie énergétique des Zones Non Interconnectés (ZNI)* – Janvier 2021

PRÉCONISATIONS

Préconisation 1 : Engager, au sein du Comité des partenaires, un dialogue sur la question des mobilités professionnelles et du réseau express

Le CESER préconise d'entamer un dialogue autour du sujet des mobilités professionnelles et du réseau express au sein du Comité des partenaires⁵⁵, afin d'associer les sphères socio-économiques à l'établissement de propositions concrètes sur ces sujets. Cette instance pourrait en parallèle constituer le lieu de pilotage paritaire du versement mobilité, de sorte à établir une transparence sur l'utilisation de cette cotisation au sein des budgets transport des collectivités.

Préconisation 2 : Organiser un dialogue social permettant la mise en œuvre de services de transport de marchandises et de logistique urbaine de nuit

Le CESER préconise de structurer l'organisation actuelle des transports de marchandises sur l'île au sein du SRIT actualisé, qui devra prendre en considération l'impérative nécessité de mettre en place des chaînes logistiques suffisamment efficaces (optimisation des flux) organisées et planifiées afin que le transport de marchandises pèse le moins possible sur le trafic routier durant les heures de pointes. Dans cette optique, le CESER rappelle l'intérêt d'organisation d'un dialogue social entre organisations patronales et syndicats de salariés afin de négocier, contractualiser et réglementer au sein du comité des partenaires des accords relatifs au transport de marchandises au sein de certains secteurs d'activité opportuns, sur des plages horaires creuses et / ou nocturnes, durant lesquelles le trafic routier est moindre, sous réserve de la disponibilité du réseau lié aux travaux. À ce titre, le CESER préconise qu'une incitation financière (fiscale et sociale) soit mise en place de sorte à réaliser certaines livraisons sur de telles plages horaires. Au-delà, le développement d'infrastructures telles que la gestion du stationnement, la mise en place d'espaces logistiques urbains (hub et / ou port sec⁵⁶ notamment), ainsi que l'aménagement d'aires de livraison devront être considérés en lien avec les pouvoirs publics.

Préconisation 3 : Renforcer la prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme

A regard du temps de latence important entre la formalisation des orientations de planification et leur transposition effective aux échelles infra, il apparaît impératif que la révision prochaine du SAR intègre et affirme dès à présent des exigences fortes en matière de risque et de résilience territoriale, intégrées à travers un axe spécifique, qui devront être clairement déclinées dans les SCOT et les PLU. A cet effet, ces derniers devraient le cas échéant intégrer une feuille de route de délocalisation/relocalisation puis requalification des espaces libérés des enjeux humains.

Le CESER préconise par ailleurs que les documents de planification intègrent les outils de la protection civile, en assurant la cohérence avec les plans de secours, les PCS communaux et les dispositifs d'alerte et d'évacuation.

⁵⁵ Espace d'intelligence collective issu de la loi LOM regroupant l'ensemble des parties prenantes publiques et privées (Autorités organisatrices des mobilités – AOM, organisations patronales, organisations de salariés),

⁵⁶ Terminal terrestre en liaison commerciale et logistique avec un port maritime

Préconisation 4 : Structurer le Groupement Régional d'Experts sur le Climat (GREC) pour lui donner les moyens des ambitions affichées

La constitution imminente du GREC à La Réunion, porté par la collectivité régionale, doit proposer une avancée collaborative majeure dans l'interface science/société. Afin d'assurer sa pérennité et se donner les moyens de ses ambitions, le CESER préconise de mobiliser moyens humains (ETP dédiés), juridiques (structure juridique suffisamment robuste et engageante) et financiers (moyens alloués et PPI associée), en adéquation avec les enjeux majeurs qui en découlent.

Préconisation 5 : Développer un nouveau modèle de construction durable autour du bâti tropical et de la construction hors-site

En écho aux observations relatives au logement, le CESER préconise de porter la filière Bâtiment, identifiée dans le cadre du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) et de la Stratégie régionale d'innovation (S5) comme prioritaire, via une planification progressive, pour une montée en puissance garantissant une réponse adéquate et pérenne. Le renforcement de filières de bâti tropical et de construction hors site permettrait ainsi de conjuguer résilience du bâti, réduction de l'impact environnemental, relocalisation de la production et développement économique local. Elle constitue ainsi un levier de transformation systémique, à la croisée des politiques du logement, de l'économie verte et de la transition écologique.

Préconisation 6 : Identifier la thématique des déchets à travers une vision transversale au sein des schémas directeurs régionaux

Compte tenu de son caractère transversal, la commission préconise de faire évoluer les schémas directeurs régionaux afin que ces derniers intègrent pleinement cette thématique (filière déchets au sein du SRDEII, de la S5, du SPASER à venir, mise à disposition de foncier en faveur de l'économie circulaire dans le SAR, etc).

Préconisation 7 : Renforcer le dialogue avec l'Etat afin d'adapter localement la mise en œuvre des filières REP et d'assurer un contrôle effectif des éco-organismes.

La collectivité régionale a souhaité prioriser le déploiement des filières REP. Compte tenu des difficultés constatées quant à la part de gisement de déchets soumis à une REP échappant encore à la collecte, la commission préconise de renforcer le contrôle et la supervision des filières. Un dialogue étroit doit pour cela être mené (en CCES, CTAP, via les parlementaires, etc.) avec l'Etat afin d'adapter et de simplifier la mise en œuvre des filières et les procédures de contrôle, mais aussi pour redéfinir les sanctions en cas de non-respect des prescriptions et des objectifs fixés dans les cahiers des charges.

Préconisation 8 : Eco-conditionnaliser les aides relatives aux énergies renouvelables

La commission préconise d'eco-conditionnaliser certaines aides en matière de photovoltaïque et de chauffe-eau solaire à des productions locales, dans une optique de développement économique, social et environnemental à l'échelle du territoire.⁵⁷

⁵⁷ CESER Réunion - *Mémorandum l'Ancre territorial Réunion* - Décembre 2017

Annexe 1 – Courrier de saisine des orientations budgétaires du Conseil régional



Sainte-Clotilde, le 10 octobre 2025

Monsieur le Président
du Conseil Économique, Social
et Environnemental Régional
Bâtiment du Chaudron
73, Boulevard du Chaudron
97490 SAINTE-CLOTILDE

D2025/15903

Affaire suivie par : Annie-Claude CLAIN
DGS SAC
Tél : 0262 48 71 08 - Mél : annie-claude.clain@cr-reunion.fr

N/REF : D2025/15903

OBJET : ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU CONSEIL RÉGIONAL DU JEUDI 30 OCTOBRE 2025

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous adresser le rapport relatif aux Orientations Budgétaires au titre de l'année 2026 sur lequel je vous serais obligée de bien vouloir me faire parvenir l'avis de votre Assemblée en vue de la prochaine séance plénière du Conseil Régional prévue le **jeudi 30 octobre 2025**.

Ce rapport vous sera transmis par mail.

Vous remerciant par avance de votre collaboration, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

La Présidente
Huguette BELLO



Avis élaboré par le Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) de La Réunion

Président : M. Dominique VIENNE

Vice-président-e-s : Mme. Christine NICOL et M. Joel SORRES

Direction : Mme. Valérie FERRERE

Directeur de la publication : Dominique VIENNE

Conception et réalisation : CESER de La Réunion,
Octobre 2025, version 1





73, Boulevard du Chaudron
97490 SAINTE-CLOTILDE



0262 979 630



ceser@cr-reunion.fr



CESER
ÎLE DE LA RÉUNION

OUVRIR LA VOIE, ÉCLAIRER LA DÉCISION, PARTICIPER À L'ACTION PUBLIQUE